



NATIONS
UNIES

UNEP(DEPI)/MED IG.22/8



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

8 décembre 2015
Français
Original: Anglais

19^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à
la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 9-12 février 2016

Point 3 de l'ordre du jour: Décisions thématiques

**Projet de décision : Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en
Méditerranée**

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Lors du Sommet Rio+20, les chefs d'États et de Gouvernement ont réaffirmé que la promotion de modes de consommation et de production durables (CPD) était un objectif principal et une nécessité pour le développement durable et que, par conséquent, ils renforçaient leur engagement afin d'accélérer le changement vers des modes de CPD grâce à l'adoption du Programme-cadre décennal (10 YFP) sur les modèles de CPD. Ainsi, la CPD fait partie des quatre principaux domaines d'intérêt sur lesquels il est nécessaire de progresser pour atteindre la vision post-2015.

La Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) 2006-2015 identifie le « changement des modes de production et de consommation non durables et la garantie d'une gestion durable des ressources naturelles » comme un objectif principal pour atteindre un développement durable dans la région. La CPD a été identifiée en tant que thème central du Programme de travail stratégique quinquennal 2010-2015 (Décision IG. 19/17) et incluse dans les programmes de travail du PNUE/PAM des périodes biennales correspondantes.

La stratégie du PNUE/PAM proposée à moyen terme pour 2016-2021 inclut la CPD en tant que thème transversal. La SMDD 2016-2025 révisée qui a été proposée identifie également comme objectif clé la transition vers une économie verte et bleu, comprenant la promotion de modes de CPD.

Lors de la CdP17 (Paris, France, février 2012) les Parties contractantes ont adopté la Déclaration de Paris par laquelle elles s'engagent à continuer à soutenir, au niveau méditerranéen, le renforcement des capacités et d'autres activités liées à l'économie verte de manière à parvenir au développement durable, notamment en encourageant des méthodes de production et des modes de consommation durables.

La décision IG.21/10 de la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013) a mandaté le Secrétariat pour préparer un Plan d'action sur la CPD en Méditerranée, conforme aux engagements pris à Rio+20 et qui vise à réduire les impacts des activités humaines sur les écosystèmes marins et côtiers. La réunion ministérielle de l'UpM qui s'est tenue en 2014 a également identifié la CPD comme un des trois axes d'action prioritaires, a pris note de la décision concernant la CPD prise sous la Convention de Barcelone, et a soutenu l'élaboration d'un Plan d'action régional sur la CPD et d'une feuille de route.

Conformément à l'agenda figurant en annexe de la Décision IG.21/10, le processus de préparation prévoyait une large consultation des membres de la CMDD, des points focaux nationaux du SCP/RAC et des parties prenantes régionales concernées.

Le projet de décision proposé a été examiné par la Réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 13-16 Octobre 2015) et approuvé pour soumission à la CdP19.

Projet de Décision IG. 22/5

Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée

La 19^{ème} Réunion des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection du Milieu Marin et du Littoral de la Méditerranée, ci-après dénommée "la Convention de Barcelone"

Rappelant que, lors du Sommet Rio+20, les chefs d'États et de Gouvernement ont réaffirmé que la promotion de modes de consommation et de production durables (CPD) était un objectif principal et une nécessité pour le développement durable et que, par conséquent, ils renforçaient leur engagement afin d'accélérer le changement vers des modes de CPD grâce à l'adoption du Programme-cadre décennal (10 YPF) sur les modèles de CPD ;

Rappelant l'article 4 de la Convention de Barcelone et la SMDD, et la décision IG.21/10 de la CdP18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013) qui a mandaté le Secrétariat pour préparer un Plan d'action sur la CPD en Méditerranée ainsi qu'une feuille de route pour sa mise en place;

Rappelant que lors de la réunion ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique (Athènes, Grèce, mai 2014), les ministres ont exprimé leur soutien concernant l'élaboration d'un Plan d'action régional sur la CPD et de sa feuille de route par le PNUE/PAM;

Pleinement consciente que les outils CPD sont nécessaires, tel que stipulé, par exemple, dans les articles 5.4 et 9(c) du Protocole « tellurique » ; l'article 5.2 du Protocole « déchets dangereux » et l'article 9 du Protocole GIZM ;

Adopte le Plan d'action sur la consommation et la production durables en Méditerranée (ci-après dénommé Plan d'action) présenté en annexe de cette décision et qui comprend la feuille de route pour sa mise en œuvre; comme une contribution de fond à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable;

Encourage fortement les Parties contractantes à intégrer la CPD dans les politiques de développement nationales et locales, conformément au droit national, afin de mettre en œuvre le Plan d'action au niveau national et local, en assurant des conditions favorables et une cohérence des politiques tout en favorisant les synergies entre les parties prenantes nationales et en comprenant le besoin de soutenir les pays membres dans la mise en œuvre par le biais du renforcement des capacités et du transfert de technologie ;

Demande à l'unité de coordination et aux composantes du PAM, d'assurer la coordination du lancement des actions régionales pour soutenir les efforts déployés par les pays, en offrant notamment une assistance technique, le renforcement des capacités et le transfert du programme de savoir-faire et de technologie, sur demande et en fonction de la disponibilité des fonds;

Demande au PNUE/PAM, en coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes, de préparer des directives sur la CPD spécifiques en tenant compte, le cas échéant, de celles existantes, pour soutenir et faciliter la mise en œuvre des actions proposées par le plan d'action, relevant des compétences et du champ d'action du PAM et de la Convention de Barcelone;

Encourage les organisations internationales, en particulier l'UpM, les organisations intergouvernementales, les organismes donateurs, l'industrie, les organisations non gouvernementales, les organismes d'affaires et les institutions universitaires à soutenir la mise en œuvre du plan d'action régional ainsi qu'à hiérarchiser les priorités dans leur travail;

Encourage les Parties contractantes à inclure des informations sur les mesures prises suite à la mise en œuvre du Plan d'action dans les sections pertinentes des rapports conformément à la Convention de Barcelone et ses protocoles ;

Demande à l'Unité de coordination avec le CAR/CPD d'entreprendre en 2020 une évaluation à mi-parcours basée sur des indicateurs de la mise en œuvre du Plan d'action pour la soumission à la CdP21.

ANNEXE

Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée**TABLE DES MATIÈRES**

1. Antécédents	 Error! Bookmark not defined.
1.1 Raison d'être du plan régional	2
1.2 Mandat pour préparer le Plan d'action sur la CPD en Méditerranée	2
1.3 La CPD dans les programmes politiques mondiaux et méditerranéens pour le développement durable	3
1.4 Outils de CPD	6
2. Dispositions générales	7
2.1 Portée et visées du Plan d'action sur la CPD : domaines de consommation et de production prioritaires	7
2.2 Les questions transversales	10
3. Vision, objectifs et actions	10
3.1 Vision	11
3.2 Objectifs stratégiques	11
3.3 Objectifs opérationnels et actions par domaine prioritaire de consommation et de production	11
3.3.1 Alimentation, pêche et agriculture (APA)	11
3.3.2 Fabrication de biens de consommation	13
3.3.3 Tourisme	15
3.3.4 Logement et construction	16
3.3.5 Actions applicables à tous les domaines prioritaires	18
4. Mise en œuvre et mécanismes de suivi	18
4.1 Principales parties prenantes de la mise en œuvre du plan d'action	18
4.2 Budget et ressources	19
4.3 Soutien à la mise en œuvre	19
4.4 Reporting	20
4.5 Calendrier et évaluation	20
4.6 Communiquer sur la CPD et la défendre : sensibilisation du public, visibilité et participation des parties prenantes	21

Contexte

Raison d'être du plan régional

1. Depuis son adoption, le Plan d'action pour la méditerranéen - Convention de Barcelone (PNUE/PAM) constitue un pionnier au regard des programmes pour les mers régionales de l'UNEP dans l'intégration de la consommation et de la production durables (CPD) dans son cadre stratégique régional. Cette position dominante s'est vue confirmée par l'attribution d'un mandat sur la CPD par les Parties contractantes à l'un des centres régionaux d'activités, le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD), et par l'établissement de la CPD en tant que pilier thématique du Programme d'action stratégique du PNUE/PAM et en tant que thème transversal et objectif global de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD).

2. Malgré la priorité accordée à la CPD dans les programmes politiques nationaux et régionaux de la région méditerranéenne, divers défis continuent d'entraver le passage à des modes de production et de consommation plus durables. Ils sont liés : (i) aux cadres législatifs et réglementaires définissant leur mise en œuvre (par exemple le manque de cohérence de la politique avec différents instruments adaptés et une mise en œuvre insuffisante en raison de l'inexistence de moyens appropriés), (ii) à la compétitivité des entreprises et aux instruments économiques associés (par exemple le manque de compétences techniques, de soutien financier, d'investissements et de mesure incitatives), (iii) à l'innovation pour les produits et services (par exemple la politique d'innovation insuffisante en termes de promotion des innovations technologiques et autres en faveur de modèles de consommation et de production plus durables, et partenariats d'innovation limités pour ce qui est de faciliter le développement de solutions innovantes et des connaissances dans les domaines liés à la CPD), (iv) aux modes de vie et à l'éducation (par exemple le contraste existant entre les modes de vie et les taux de consommation : les pays riches à consommation élevée mais aussi avec des investissements pour la protection de l'environnement plus courants, en développant celles qui sont plus dépendantes de l'utilisation des ressources naturelles et les politiques environnementales moins efficaces), ainsi qu'au (v) renforcement du pouvoir de la société civile et aux moyens de sensibilisation (par exemple la sensibilisation limitée de la société civile sur la valeur ajoutée des biens et services durables pour leurs impacts positifs sur l'économie, l'environnement, la santé et le social, et leur capacité limitée à influencer à la fois les politiques gouvernementales et le secteur privé).

3. Dans le contexte des récents développements au niveau des processus mondiaux et régionaux, en particulier après le Sommet Rio+20 avec l'adoption du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP) et les négociations sur l'agenda de l'après-2015 avec l'élaboration des objectifs de développement durable (ODD), le moment est venu de renforcer le rôle que joue le PNUE/PAM pour faciliter la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses protocoles et de la SMDD. Ce renforcement peut passer par exemple par des actions régionales et nationales concrètes, visant à favoriser l'adoption de modes de consommation et de production plus durables dans les secteurs clés de l'économie, très importants pour la mission du PNUE/PAM.

4. Le Plan d'action sur la CPD en Méditerranée est donc conçu comme un cadre prospectif, visant, en général, à compléter les cadres politiques nationaux et régionaux existants tout en travaillant en synergie totale avec ces derniers, et, en particulier, à soutenir la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.

Mandat pour préparer le Plan d'action sur la CPD en Méditerranée

5. L'absence de cadre d'action régional commun, identifiant les priorités et les outils de CPD, a contribué à la dispersion des différentes actions entreprises pour favoriser la transition vers la CPD en Méditerranée, avec peu de coordination et de communication entre les différents acteurs. Parmi les

points faibles figurent la duplication des efforts, le manque de synergies ainsi que la diffusion et la reproduction insuffisantes des résultats obtenus dans les projets mis en œuvre.

6. Le mandat demandant l'élaboration du Plan d'action sur la CPD pour la Méditerranée est donné par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à travers l'adoption de la décision IG. 21/101, lors de la 18e Réunion ordinaire (CdP18) d'Istanbul, en décembre 2013. Déclarations clés de la présente décision (extraits) :

- **Elles demandent** au Secrétariat de préparer, avec le soutien du SCP/RAC ainsi que la participation opportune et constante des Points focaux nationaux concernés, **un Plan d'action sur la CPD en Méditerranée accompagné d'une feuille de route**, qui répond aux priorités communes de la région en matière de développement durable, y compris la réduction de la pollution, et qui identifie les actions et outils CPD pour une mise en œuvre efficace des obligations énoncées dans la Convention de Barcelone et ses protocoles ;
- **Elles préconisent** que le Plan d'action soit conçu en tant que **cadre dynamique et prospectif, intégrant le potentiel des différents outils et mesures de politique visant des activités humaines** cibles ayant un impact particulier sur le milieu marin et côtier et les questions transversales/intersectorielles qui leur sont associées ;
- **Exhorter** le Secrétariat à veiller à ce que le Plan d'action propose un ensemble d'**actions coordonnées et complémentaires aux cadres de politiques régionaux et nationaux existant**, portant sur la transition vers des modes de consommation et de production durables, et en particulier la SMDD.

7. De plus, le Déclaration d'Istanbul adoptée lors de la CdP18 stipule la nécessité pour les Parties contractantes de « renforcer leur engagement à accélérer la transition vers des modèles de Consommation et production durables (CPD) en adoptant un Plan d'action sur la CPD, conforme aux engagements pris à Rio+20 et qui vise à réduire les impacts des activités humaines sur les écosystèmes marins et côtiers ».

La CPD dans les programmes politiques mondiaux et méditerranéens pour le développement durable

8. L'élaboration du Plan d'action sur la CPD en Méditerranée a été entreprise dans un environnement politique mondial et régional, où des initiatives et des activités pour le développement durable étaient déjà en place ou en cours, définissant le cadre dans lequel le plan d'action sera adopté et mis en œuvre. Ces initiatives et activités sont prises en compte dans la conception du plan d'action afin d'assurer la continuité avec les processus mondiaux et la rationalisation de la mise en œuvre au niveau régional et national. Les initiatives les plus importantes sont brièvement décrites ci-dessous.

Le cadre politique global

9. Le concept de consommation et de production durables a acquis une place centrale dans les processus mondiaux de développement durable. En 1992, le Sommet mondial sur l'environnement et le développement soulignait la nécessité de réduire et éliminer les modes de production et de consommation non durables, et en 2012, le Sommet mondial Rio+20 réaffirmait, en tant qu'objectif primordial pour le développement durable, la nécessité de changer la façon dont les sociétés consomment et produisent.

10. Lors du Sommet Rio+20, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé la promotion de la CPD comme une condition essentielle pour le développement durable et ont renforcé leur engagement à accélérer le passage à des modes de CPD avec l'adoption du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP), comme indiqué au paragraphe 226 du document final du Rio+20 « L'avenir que nous voulons ».

¹ Texte intégral de la décision disponible sur :

https://www.dropbox.com/s/6tlhr7wlf70qhc6/Decision%20COP%20Istanbul_SCP%20Action%20Plan.pdf?dl=0

11. Dans le cadre du processus du Programme de développement post-2015 des Nations unies, un des principaux résultats du Sommet Rio+20, la proposition 2014 du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable (ODD) des Nations unies, soumis à examen par l'Assemblée générale des Nations unies lors de la 69^e session en 2014, a reconnu l'importance de passer à des modes de consommation et de production durables en intégrant la CPD comme principe sous-jacent dans les ODD 8 et 9 et, en particulier, en plaçant la CPD au centre des priorités, comme en témoigne l'ODD 12 « Assurer modes de consommation et de production durables ».

Le Plan d'action pour la Méditerranée - Convention de Barcelone

12. Les 22 Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont progressivement fait de la CPD une priorité dans leurs programmes politiques nationaux et régionaux, en intégrant la CPD dans les programmes réguliers de mise en œuvre de la Convention et en définissant des programmes de travail biennaux sur la CPD. Les dates clés de ce processus sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Dates clés dans la reconnaissance de la CPD par les parties contractantes à la Convention de Barcelone

2005	Approbation de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) , qui établit la CPD comme un objectif majeur transversal pour atteindre un développement durable .
2008	La première table ronde méditerranéenne sur la CPD se tient à Barcelone.
2009	La CPD est identifiée comme l'une des six priorités thématiques du Programme quinquennal du PAM 2010-2014 .
2012	Réaffirmation de l'engagement de la Convention de Barcelone à « soutenir, au niveau de la Méditerranée, le renforcement des capacités et d'autres activités liées à l'économie verte comme un moyen de parvenir au développement durable, tels que la promotion de modèles de consommation et de production durables » (COP 17, Déclaration de Paris).
2013	Les Parties contractantes décident de préparer un plan d'action sur la CPD spécifique à la Méditerranée (COP 18)
2014-2015	« La transition vers une économie verte et bleue, y compris la production et la consommation durables » est un des 6 domaines thématiques de la SMDD révisée et le Plan d'action sur la CPD proposé s'identifie comme un pilier pour la mise en œuvre de la SMDD .
2015	Élaboration de la Stratégie du PAM à moyen terme pour 2016-2021 , avec pour question transversale aux trois domaines thématiques la CPD.

13. Les étapes mentionnées ci-dessus reflètent clairement la place avancée de la Méditerranée dans le monde en termes de CPD. Depuis 2005, de nombreuses actions ont été développées à travers les principaux programmes de coopération régionale (PAM, Horizon 2020, MedPartnership par exemple) pour sensibiliser sur la CPD et apporter un renforcement des capacités ainsi qu'une assistance technique aux pays de la région.

14. En outre, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont reconnu que les outils et instruments de CPD (Décision IG. 21/10) sont bien ancrés dans les articles du protocole « tellurique », comme l'article 5.4, qui prévoit la mise en œuvre de meilleures techniques disponibles (MTD) et meilleures pratiques environnementales (MPE) ; qu'ils sont adaptés à la mise en œuvre de l'article 5.2 du Protocole « déchets dangereux » selon lequel les Parties doivent prendre toutes les mesures appropriées pour réduire au maximum et, dans la mesure du possible, éliminer la production de déchets dangereux ; et qu'ils sont au cœur de la mise en œuvre de l'article 9 du protocole GIZC sur le développement durable des activités économiques dans les zones côtières et leur environnement immédiat.

15. En parallèle, les Parties contractantes ont adopté deux initiatives stratégiques importantes et complémentaires : l'approche écosystémique (EcAp) et la stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD). Cette dernière a été revue en 2015 pour tenir compte des nouveaux défis liés à l'interface environnement-développement et refléter les priorités identifiées dans les processus mondiaux de développement durable.

16. Avec l'approche écosystémique, les Parties contractantes ont affirmé leur engagement à appliquer l'approche de la gestion des activités humaines fondée sur l'écosystème comme une approche intégrée pour une mise en œuvre réussie de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, tout en renforçant le développement durable dans la région, en permettant notamment une utilisation durable des biens et services maritimes en vue d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique de la mer Méditerranée et de sa région côtière, et d'empêcher leur détérioration. Pour ce faire, le passage à des modes durables de consommation et de production est essentiel.

17. La SMDD a été conçue comme une stratégie-cadre visant à adapter les engagements internationaux aux conditions régionales et à orienter les stratégies nationales de développement durable. La version actuelle identifie la CPD comme un objectif transversal majeur pour atteindre un développement durable. Après Rio+20 et la récente évolution du programme politique mondial pour le développement durable, les Parties contractantes ont décidé, lors de la COP18, de réviser la SMDD, étroitement liée au processus d'élaboration du Plan d'action sur la CPD en Méditerranée. Les deux processus doivent être reliés dans la mesure où la SMDD révisée met fortement l'accent sur l'économie verte et intégrera, à la demande des Parties contractantes, les orientations stratégiques du Plan d'action sur la CPD et d'autres politiques pertinentes, tandis que le Plan d'action sur la CPD devra proposer un ensemble de mesures de travail coordonnées et complémentaires [...] à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. Les deux processus s'alimenteront donc mutuellement.

18. Enfin et surtout, les pays ont convenu d'identifier la CPD, ainsi que la GIZC et le changement climatique, en tant que principale approche transversale, afin de répondre aux défis environnementaux devant être définis dans la nouvelle Stratégie du PAM à moyen terme pour la période 2016-2021.

19. Les objectifs stratégiques et opérationnels, tout comme les actions contenues dans ce plan d'action, guideront le développement des actions de CPD et des résultats attendus sous la nouvelle Stratégie du PAM à moyen terme couvrant la période 2016-2021 et sur laquelle se basera le développement du prochain Programme de travail du PAM pour les périodes biennales 2016-2017, 2018-2019 et 2020-2021.

L'Union pour la Méditerranée

20. Dans le cadre de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le changement climatique de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en mai 2014, le concept de consommation et production durables est considéré comme un axe d'action prioritaire, au même titre que la dépollution et la prévention de la pollution de la mer Méditerranée, ainsi que le changement climatique. Les 43 pays de l'UpM ont affirmé leur engagement à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables et la transition vers une économie verte à faibles émissions, accentuant leur soutien ferme aux efforts complémentaires visant à promouvoir la CPD dans la région méditerranéenne, notamment par :

- l'élaboration du Plan d'action sur la CPD en Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone ;
- les actions du programme SwitchMed financé par l'UE et du projet méditerranéen ReSCP post Rio+21 de l'UpM. Ces deux initiatives sont reconnues en tant que soutien important à la

transition vers la consommation et production durables et vers la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles.

21. Ces initiatives ainsi que le plan d'action constitueront des moyens efficaces pour la mise en œuvre du protocole d'entente de l'UpM et du PNUE/PAM selon lequel la CPD est identifiée comme l'un des thèmes centraux des actions de collaboration et de la synergie.

Union européenne – Plan d'action CPD/PID

22. La Commission européenne a joué un rôle essentiel dans le domaine de la politique en faveur de modèles de consommation et de production durables à travers le Plan d'Action pour une consommation et une production durables et pour une politiques industrielle durable (CPD/PID) de 2008. Des actions supplémentaires ont été mises en place par l'UE dans ce domaine à travers la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources², l'initiative pour un marché unique de produits verts³ et la communication sur l'économie circulaire⁴. Ces initiatives comprennent une série d'actions politiques et de propositions sur la CPD, l'efficacité des ressources et l'économie circulaire, qui contribueront à améliorer la performance environnementale des produits ainsi que des organisations, et permettront d'accroître la demande en biens et technologies de production plus durables. Le Plan d'action sur la CPD en Méditerranée est en phase avec les orientations de ces initiatives avec lesquelles il essaie de créer aussi bien des synergies que du travail, lorsque cela est possible.

Outils de CPD

23. La région méditerranéenne fait face à des problèmes et défis environnementaux communs, principalement liés à la façon dont les activités humaines se sont développées au fil des années, et aux modes de production et consommation non durables qui y sont associé. Relever ces défis nécessite la transition vers une économie verte, non polluante et socialement inclusive à travers l'adoption de modes de consommation et de production durables, en dissociant donc le développement de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources.

24. La consommation et la production durables consistent à mettre en œuvre diverses actions combinées impliquant les décideurs politiques, les entreprises, les commerçants, les universités, la société civile ainsi que les consommateurs afin de redéfinir la manière dont les biens et services sont produits et consommés, et revitaliser le développement industriel et socioéconomique vers des **économies non polluantes, sans déchets, à faibles émissions de carbone, écologiques, circulaires, qui utilisent efficacement les ressources et qui sont socialement inclusives**. Les principaux mécanismes et parties prenantes impliquées dans ce processus sont résumés dans la Figure 1.

² <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52011DC0571&from=FR>

³ <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2014/FR/1-2014-398-FR-F2-1.Pdf>

⁴ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52013DC0196&from=FR>

Figure 1 : Outils de CPD et principales parties prenantes⁵

Dispositions générales

Portée et visées du Plan d'action sur la CPD : domaines de consommation et de production prioritaires

25. Le Plan d'action sur la CPD en Méditerranée a pour but de soutenir la mise en œuvre des actions de CPD au niveau régional pour encourager les objectifs communs de CPD. Il aborde **les activités humaines clés ayant un impact particulier sur le milieu marin et côtier et les questions transversales et intersectorielles qui leur sont associées**. Il définit des objectifs communs et identifie les actions en guidant la mise en œuvre de la CPD au niveau national.

26. Le Plan d'action sur la CPD en Méditerranée vise à réussir, dans un premier temps, la réorientation vers des modèles durables dans quatre domaines prioritaires de consommation et de production, à savoir l'alimentation, la pêche et l'agriculture ; la fabrication de biens de consommation ; le tourisme ainsi que le logement et la construction, en tenant compte de :

- Leur pertinence dans le cadre principal de la Convention de Barcelone et de ses protocoles
- Leur contribution en tant que principales causes de la génération de la pollution et des pressions environnementales sur les écosystèmes marins et côtiers ;
- Leur contribution aux économies méditerranéennes et au bien-être social,

(i) Pertinence des domaines prioritaires pour la Convention de Barcelone et ses protocoles

27. Les *secteurs de l'alimentation, de la pêche et de l'agriculture* sont répertoriés comme des secteurs clés de l'activité dans l'annexe I du protocole « tellurique » (production d'engrais, production et formulation de biocides, agriculture, élevage, transformation des aliments et aquaculture). De la même manière, l'annexe I du Protocole déchets dangereux identifie comme catégorie de déchets soumis à ses mesures, les déchets provenant de la production, de la préparation et de l'utilisation de biocides et de produits phytosanitaires. Enfin, l'article 9 du protocole GIZC identifie l'agriculture, l'industrie, la pêche et l'aquaculture comme principales activités économiques pour lesquelles la

⁵ CAR/CPD, 2014

planification et la gestion nécessite un mélange adéquat de mesures réglementaires, techniques, économiques et de marché.

28. Le secteur de la consommation et de la production de biens de consommation englobe un certain nombre de secteurs d'activité énumérés dans l'annexe I du protocole « tellurique », tels que l'industrie du papier et de la pâte à papier, l'industrie du tannage, l'industrie métallurgique, l'industrie textile, l'industrie électronique, l'industrie chimique organique, l'industrie chimique inorganique, l'exploitation minière, les transports et l'industrie du recyclage. En outre, plusieurs catégories de déchets dangereux liés à la production et la consommation de biens sont énumérées à l'annexe I du Protocole de déchets dangereux qui appelle, entre autres, à des mesures appropriées pour réduire au minimum et, si possible, éliminer la production de déchets dangereux.

29. Le tourisme est de la plus haute importance pour le protocole GIZC car la plupart des activités touristiques sont effectuées dans les zones côtières. L'article 9 identifie les activités du tourisme, des sports et des loisirs comme activités économiques clés dans le cadre du protocole. L'annexe I du protocole « tellurique » énumère également tourisme ainsi que l'industrie de la construction et de la réparation navales comme secteurs d'activité à considérer en priorité. De plus, le tourisme durable est d'une importance particulière pour atteindre une utilisation durable des zones d'intérêt côtières et marines pour le protocole ASP/DB.

30. Enfin, les activités dans le domaine du logement et de la construction sont également visées à l'annexe I du protocole « tellurique » avec la production de ciment, l'industrie des métaux, l'exploitation minière, l'industrie de gestion des déchets, le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques et le transport. De plus, l'annexe IV du protocole « tellurique » définit les meilleures pratiques environnementales (comprenant les mesures d'efficacité énergétique) qui devraient être appliquées aux bâtiments existants, étant donné que plus de 80 % de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de ce secteur concernent la phase d'utilisation (chauffage, éclairage et appareils). De même, ce domaine prioritaire est de la plus grande importance pour le protocole GIZC puisque l'un de ses objectifs, conformément à l'article 5, est de faciliter, par une planification rationnelle des activités, le développement durable des zones côtières en garantissant que l'environnement et les paysages sont pris en compte en harmonie avec le développement économique, social et culturel. Enfin, la déconstruction de bâtiments entraîne la production de déchets dangereux devant être gérés avec soin dans le cadre du protocole déchets dangereux.

(ii) Impacts des domaines prioritaires sur l'environnement côtier et marin

31. Les quatre domaines prioritaires en termes de consommation et de production figurent parmi les principales causes en amont de la production de pollution et des pressions environnementales sur les écosystèmes de la Méditerranée.

32. Alimentation, pêche et agriculture - Les pratiques agricoles actuelles affectent fortement les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau et en terre, et exercent une forte pression sur la biodiversité locale. Par exemple, la charge en nutriments de l'agriculture intensive ou l'importante consommation de produits chimiques sont liés à l'eutrophisation de la mer et à l'introduction de métaux lourds, d'huiles et de POP dans l'environnement marin et côtier. L'industrie de la transformation alimentaire est également caractérisée par des niveaux élevés de consommation en eau douce et en énergie, la production d'eaux usées avec une charge organique et des polluants en excès, et la génération de sous-produits et résidus qui finissent par polluer les côtes et la mer. De plus, la distribution alimentaire liée aux habitudes de consommation a un impact négatif sur le changement climatique. Le transport mondial de nourriture génère en effet des émissions de gaz à effet de serre. En ce qui concerne la pêche, les modes de consommation et de production actuels ont dans de nombreux cas augmenté la pression sur les stocks de poissons, modifiant les populations de poissons et détruisant les habitats sensibles, alors que l'aquaculture est toujours confrontée à un certain nombre de défis environnementaux importants (dégradation des fonds marins, libération de déchets métaboliques, la pollution chimique, l'eutrophisation, etc.).

33. *Fabrication de biens de consommation* - La fabrication de biens de consommation dans un contexte de forte croissance industrielle est directement liée à la libération de substances polluantes dans l'air, le sol et l'eau, contribuant ainsi à la contamination chimique et à l'eutrophisation de la mer Méditerranée ainsi que de ses côtes. Elle implique des processus consommant beaucoup de ressources (eau, énergie et matières premières) et très polluants. Les habitudes de consommation et le traitement des marchandises en fin de vie sont la source principale de déchets marins, où le plastique représentent jusqu'à 83 % des déchets marins flottant sur la mer et échoués sur les rivages. Pourtant, les modes de consommation et de production actuels ont tendance à augmenter le taux de consommation des produits dont la durée de vie est de plus en plus courte. De plus, la mondialisation de la production et consommation de biens génère un impact important au niveau des opérations de transport, aussi bien en termes de consommation de ressources et d'énergie, que d'émissions de gaz à effet de serre.

34. *Tourisme* - La diversité et la fragilité des écosystèmes côtiers et marins souffrent grandement des impacts liés au tourisme. Le tourisme côtier induit une hausse de la population côtière, ce qui augmente la demande en ressources telles que l'eau, la nourriture, l'énergie et les matériaux de construction, tout en aggravant la génération de déchets et d'eaux usées. Il contribue également à la consommation de terres côtières et la dégradation du paysage côtier (destruction du sol naturel ; détérioration des habitats sensibles – sable, dunes et zones humides – et perte des habitats naturels fragiles). Les activités et les comportements des touristes (nautisme, plongée, pêche récréative par exemple) peuvent aussi causer des dommages sur les habitats et les espèces, tandis que le transport de passagers contribue aux émissions de gaz à effet de serre.

35. *Logement et construction* - Le taux d'urbanisation dans les zones côtières méditerranéennes devrait atteindre 72 % en 2025⁶, augmentant de manière significative la pression sur l'environnement. L'extraction des matières premières et la production de matériaux de construction (ciment, briques, etc.) sont directement associées à la détérioration du paysage naturel, tout en générant des émissions atmosphériques (poussières, NO_x, SO₂, CO₂, COV, etc.), du bruit et des vibrations. Ces activités impliquent une consommation en énergie et en eau considérable et sont responsables d'une production élevée d'eaux usées et de déchets solides. La croissance de la population côtière augmente la demande en eau potable, en nourriture, en énergie et en matériaux de construction, conduisant à de nouveaux défis en termes de pollution atmosphérique et de traitement et élimination des déchets solides et eaux usées. Le secteur du logement et de la construction est considéré comme le secteur de consommation et de production ayant le plus fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre, aussi bien en termes de quantités que de coûts (PNUE/SBCI, 2009).

(iii) Contribution des domaines prioritaires aux économies méditerranéennes et au bien-être social

36. Les quatre domaines prioritaires de consommation et de production sont les principaux contributeurs socioéconomiques de la région méditerranéenne, notamment en termes de création d'emplois et de richesse. Par exemple, en ce qui concerne les possibilités d'emploi, l'agriculture est une des plus grandes sources d'emplois, et le tourisme contribue dans l'ensemble à 13% de l'emploi total dans les pays méditerranéens. Pour ce qui est des économies méditerranéennes, alors que le secteur manufacturier représente 20 à 33% du PIB, le secteur de la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments contribue à hauteur de 10 à 40% au PIB mondial.

37. La promotion de modes de CPD dans les différents domaines prioritaires de consommation et de production comporte un certain nombre d'avantages pour les populations de la région, en améliorant le bien-être social et la qualité de vie en termes de santé, emploi, respect de la culture et des traditions locales, valorisation des pratiques traditionnelles, création d'emplois, etc. La transition des systèmes alimentaires vers des modèles plus durables, tels que la diète méditerranéenne, offre un éventail de nouvelles opportunités économiques et d'emploi, tout en contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à des modes de vie plus sains. Des entreprises touristiques plus

⁶ (Plan Bleu, 2009)

durables apportent des avantages aux communautés locales et peuvent créer des liens plus étroits avec l'économie locale, en augmentant le potentiel de développement local. Les investissements liés à l'intégration des modes de CPD dans la production sont façonnés par des principes essentiels de la justice sociale, de la protection sociale et de la création d'emplois décents.

Les questions transversales

38. Basée essentiellement sur la « réflexion sur le cycle de vie », l'approche par la CPD implique de prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux d'un produit ou d'un service générés à chaque étape de son cycle de vie.

La section ci-dessus montre comment chaque domaine prioritaire de consommation et de production sélectionné a des impacts sur la dégradation de l'environnement. Certains de ces impacts peuvent être considérés comme des questions de développement durable à traiter (efficacité énergétique, gestion de l'eau, réduction des déchets par exemple) ou des activités humaines importantes à développer (secteurs de l'eau, des déchets et de l'énergie par exemple). Dans ce plan d'action, les actions proposées dans chaque domaine prioritaire sont conçues pour répondre à ces défis de dégradation de l'environnement, eux-mêmes transversaux à tous les domaines prioritaires mentionnés ci-dessus, tant au niveau de leur nature que de leur échelle. Les questions transversales sont les suivantes :

- Utilisation des terres ;
- Efficacité de l'utilisation de l'eau ;
- Efficacité des ressources ;
- Efficacité énergétique ;
- Pollution (générée par les eaux usées, les produits chimiques, les déchets solides, etc.) ;
- Transport et mobilité ;
- Comportement des consommateurs.

39. Par exemple, le « transport et la mobilité » sont directement liés à la production *agricole*, au transport de produits et à la logistique pour l'approvisionnement de l'industrie et des commerces alimentaires, et ils sont aussi au cœur de la *fabrication de biens de consommation*, des activités touristiques, et des opérations du secteur du *logement* et de la *construction*. Par conséquent, les mesures pour intégrer la CPD dans les domaines prioritaires de consommation et de production de ce plan d'action devraient avoir un impact direct sur la gestion rationnelle des questions transversales mentionnées.

Vision, objectifs et actions

40. Le Plan d'action sur la CPD est basé sur une **vision commune** qui se traduit par des **objectifs stratégiques**. Il identifie les **objectifs opérationnels** et les **actions spécifiques** à chacun des quatre domaines prioritaires de consommation et de production. Par ailleurs, des **actions transversales** concernant **quatre domaines prioritaires de consommation et de production** sont identifiés.

Vision

Vision partagée pour le Plan d'action sur la CPD en Méditerranée

41. Le Plan d'action sur la CPD en Méditerranée est établi autour de la vision suivante :

«D'ici 2027, une région méditerranéenne prospère sera établie, avec des économies non polluantes, circulaires, socialement inclusives fondées sur des modes de consommation et de production durables, préservant les ressources naturelles et l'énergie, assurant le bien-être des sociétés et contribuant à un environnement propre et à des écosystèmes sains qui fournissent des biens et services pour les générations actuelles et futures. »

Objectifs stratégiques

42. La vision ci-dessus se traduit par les objectifs stratégiques suivants :

- **Objectif stratégique numéro 1 :** Mettre en place un cadre régional de CPD pour assurer la cohérence, la coordination et la mise en œuvre des activités de CPD au niveau régional et national, et transposer ainsi les engagements mondiaux sur la CPD à la région méditerranéenne.
- **Objectif stratégique numéro 2 :** Élaborer et mettre en œuvre des objectifs opérationnels de CPD en Méditerranée afin de promouvoir et renforcer une économie circulaire et verte, et de soutenir la Convention de Barcelone, ses protocoles et plans régionaux, la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et d'autres cadres politiques régionaux pour le développement durable.
- **Objectif stratégique numéro 3 :** Impliquer les parties prenantes clés (organisations internationales, autorités publiques nationales et locales, entreprises, consommateurs, société civile, universités et organismes de recherche) dans des modèles de consommation et de production durables ainsi que dans des mesures d'économie circulaire, conduisant à l'utilisation efficace et la préservation des ressources, à la réduction de la pollution, à la dissociation entre le processus de développement et la dégradation de l'environnement, et à la promotion de modes de vie durables.

Objectifs opérationnels et actions par domaine prioritaire de consommation et de production

Alimentation, pêche et agriculture (APA)

Objectif opérationnel 1.1 : Développer l'innovation et les connaissances dans la mise en œuvre des meilleures pratiques et techniques environnementales pour les phases suivantes : culture, récolte, traitement et consommation, afin de permettre une gestion efficace des ressources et de minimiser les impacts environnementaux du secteur de l'APA tout au long du cycle de vie des produits

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 1.1 :

- 1) Adopter des systèmes de bonnes pratiques agricoles (BPA) pour optimiser l'utilisation des différentes ressources nécessaires (eau, terre, énergie, engrais, pesticides et produits phytopharmaceutiques) dans les zones agricoles et respecter les lignes directrices des objectifs environnementaux de l'approche écosystémique et de la GIZC.
- 2) Adopter des « pratiques de pêche durables » notamment dans le secteur industriel et semi-industriel de la pêche, réduire le conflit entre les différents utilisateurs des ressources de la côte, comme le conflit entre la pêche artisanale à petite échelle sur-réglémentée et la pêche récréative non réglémentée, et respecter les lignes directrices des objectifs environnementaux

- de l'approche écosystémique et de la GIZC. Informer les consommateurs sur les «pratiques de pêche durable» et les achats durables qui y sont associés.
- 3) Adopter des technologies nouvelles et innovantes fondées sur le cycle de vie, une approche incluant le contrôle des flux de matière, une responsabilité élargie des producteurs et une éco-conception au niveau de la transformation et de l'emballage des aliments et des produits de la pêche.
 - 4) Éviter et réduire le gaspillage des ressources et de la nourriture dans tout le cycle de vie de l'alimentation ; promouvoir la production et l'utilisation d'énergie et de compost issus des déchets alimentaires, provenant des déchets municipaux issus de la collecte sélective et des déchets organiques agricoles.

Objectif opérationnel 1.2 : Développer le cadre politique et juridique pour promouvoir une production et une consommation durables en matière d'agriculture, de pêche et d'alimentation, en mettant l'accent sur la « diète méditerranéenne »⁷, et l'engagement des communautés locales ainsi que des producteurs, distributeurs et commerçants de produits issus de l'alimentation, de la pêche et de l'agriculture à petite et moyenne échelle

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 1.2 :

- 5) Adopter des politiques de développement rural, comprenant le développement de chaînes de valeur durables avec un potentiel de marché élevé, pour maximiser l'emploi et la génération de revenus, faire face à l'exode rural et répondre aux défis de la sécurité alimentaire (stratégie nationale sur l'agriculture biologique, stratégie pour une agriculture durable par exemple).
- 6) Promouvoir le «Financement vert» dans les domaines de production et de consommation liés à l'alimentation, l'agriculture et la pêche, en aidant les agriculteurs et les pêcheurs à accéder à des prêts et à des subventions pour démarrer des activités agricoles et de pêche durables, introduire des instruments financiers favorisant des pratiques agricoles et halieutiques durables, comme l'élimination ou la réduction des subventions considérées comme néfastes sur la consommation en eau et énergie, et proposer des mesures incitatives pour les bonnes pratiques environnementales telles que la lutte intégrée contre les organismes nuisibles et l'agriculture biologique
- 7) Mettre en place des contrôles de qualité, des modes de traçabilité, une harmonisation des normes et des schémas de certification qui confirment la production durable des produits alimentaires et des produits issus de la pêche.
- 8) Promouvoir des systèmes de marchés publics durables (MPD) pour les produits alimentaires et ceux issus de la pêche et promouvoir la « diète méditerranéenne » en tant que base pour des modes de consommation durables et sains.

Objectif opérationnel 1.3 : Sensibiliser et éduquer les producteurs de denrées alimentaires, les distributeurs et les consommateurs, et soutenir le développement d'outils de marché et d'informations adaptés, afin de promouvoir la durabilité tout au long des chaînes de valeur de l'agriculture et de la pêche, ainsi qu'au long de la transformation et distribution des aliments.

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 1.3 :

- 9) Soutenir l'élaboration de chaînes de valeur régionales intégrant les principes de la CPD dans le domaine prioritaire de l'alimentation, de la pêche et de l'agriculture, et présentant un fort potentiel de marché, en assurant la transition vers une production plus durable, tout en maximisant l'emploi et la création de revenus pour les producteurs locaux.
- 10) Promouvoir l'étiquetage et l'image de marque des aliments durables produits localement (incluant les aliments bio et les produits à kilomètre zéro) ainsi que des produits issus du

⁷ Voir définition à l'annexe 2

commerce équitable, et apporter le soutien nécessaire à l'accès au marché de la « diète méditerranéenne ».

- 11) Améliorer la base de connaissances et mettre en place un système partagé de connaissances sur la « diète méditerranéenne » pour les organismes de recherche, les producteurs, les organismes de certification et les gouvernements et augmenter leur visibilité ainsi que leur impact.
- 12) Mettre en œuvre des campagnes d'information et d'éducation pour promouvoir le concept de « diète méditerranéenne » et assurer l'engagement dans la production et consommation d'aliments durables et de produits locaux issus de l'agriculture et de la pêche, ainsi que dans la réduction du gaspillage alimentaire. Accroître la sensibilité des consommateurs vis-à-vis des meilleures pratiques afin de prévenir le gaspillage alimentaire (quantité, stockage, dates d'expiration, etc.).

Fabrication de biens de consommation

Objectif opérationnel 2.1 : Promouvoir l'innovation⁸ et la connaissance axées sur la durabilité ainsi que l'intégration des meilleures techniques disponibles (MTD) et meilleures pratiques environnementales (MPE) tout au long de la chaîne de valeur de production de biens, y compris les flux en amont et en aval des ressources et des déchets, en accordant une attention toute particulière au cycle de vie des produits manufacturés

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 2.1 :

- 13) Promouvoir l'innovation et utiliser les MTD et MPE comprenant (mais pas uniquement) la performance environnementale, la protection humaine (produits et processus de fabrication non toxiques), l'efficacité des ressources, les énergies renouvelables, dans la fabrication de biens de consommation et la prestation de services alternatifs.
- 14) Promouvoir l'innovation et utiliser les MTD et MPE pour mettre en œuvre la hiérarchie dans la gestion des déchets⁹ et encourager les cycles de matériaux en vase clos. Cette mesure devrait envisager l'élimination de substances toxiques, la durabilité des produits, la réparabilité ainsi que la dématérialisation ; elle devrait aussi inclure l'encouragement des chaînes de valeur des secteurs écologiques par la mise en place de réseaux de recyclage et reconditionnement industriels, qui mettraient en relation les entreprises qui génèrent des déchets et celles qui les recyclent.
- 15) Promouvoir, utiliser et développer des outils tels que l'éco-conception, la gestion du cycle de vie, l'évaluation des risques des produits chimiques, le remplacement des produits chimiques dangereux, et l'approche du berceau au berceau pour faciliter la conception et la production durables de biens manufacturés. Cette mesure devrait inclure la formulation et la promotion d'un programme de recherche et de développement connexe et la compilation de cas de meilleures pratiques¹⁰.
- 16) Favoriser la création d'entreprises et d'emplois verts dans la fabrication et le recyclage/réparation durable des biens, et ainsi que des services alternatifs, tels que la transition d'une économie basée sur la propriété de produits vers une économie basée sur des systèmes de services et de location, des entreprises sociales ainsi que d'autres approches commerciales innovantes.

Objectif opérationnel 2.2 : Développer la prise de décision intégrée et un cadre juridique afin de promouvoir la consommation durable, la production et la récupération des biens dans le secteur de la fabrication, dans le but de tendre vers une économie circulaire.

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 2.2 :

⁸ Voir définition à l'annexe 2

⁹ Pour minimiser, réutiliser, réparer, remettre en état, recycler, récupérer et éliminer en tenant compte de l'ACV.

¹⁰ Les cas de meilleures pratiques devraient considérer les éco-innovations et les approches locales durables.

- 17) Élaborer un cadre institutionnel pour encourager la prise de décision intégrée à niveau national et local, grâce à la participation, à la collaboration et à la coordination des parties prenantes concernées, telles que les organismes gouvernementaux, les industries et la société civile, pour une meilleure élaboration intégrée des politiques (au niveau national et local), en utilisant la réflexion sur le cycle de vie et une prise de décision tournée vers l'avenir pour une production, une consommation et une récupération durables des produits manufacturés, comprenant un système d'exécution et d'évaluation.
- 18) Créer une politique et un cadre réglementaire efficaces, au niveau régional, pour la réutilisation, la réparation, le recyclage et la récupération des produits manufacturés (hiérarchie dans la gestion des déchets¹¹), basés sur des techniques de réflexion sur le cycle de vie et la promotion de la responsabilité élargie des producteurs. Cette mesure devrait inclure la mise en place d'un cadre pour des emplois décents dans la réparation, la rénovation, le recyclage et la gestion des déchets en tenant compte du rôle des secteurs formels et informels ainsi que de leurs besoins respectifs en matière de formation, de santé, de sécurité et de moyens d'existence.
- 19) Promouvoir la comptabilisation de l'intégralité des coûts¹² et les instruments fondés sur le marché (MBI), qui favorisent les biens durables et les services alternatifs concernés par l'utilisation des énergies renouvelables, l'éco-innovation et le soutien aux entrepreneurs verts et aux emplois écologiques. Cette action comprendra également des mécanismes financiers et fiscaux visant à encourager la production de biens¹³ et les pratiques relativement durables, et à décourager la consommation de biens non durables¹⁴.
- 20) Promouvoir et adopter des programmes d'achats publics durables (APD) pour les produits manufacturés, fondés sur les normes fixées.
- 21) Soutenir les institutions existantes, ou en créer de nouvelles, pour aider les entreprises à mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale (SGE) ainsi que des écolabels, faciliter le remplacement des produits chimiques dangereux, définir des rapports de développement durable, et soutenir la création des organismes d'accréditation et de certification nécessaires.

Objectif opérationnel 2.3 : Éduquer et sensibiliser les consommateurs ainsi que les autres parties prenantes, et soutenir le développement de structures de marché augmentant la visibilité et la part de marché des biens fabriqués, utilisés et éliminés de façon durable, et des services alternatifs.

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 2.3 :

- 22) Mettre en place et promouvoir des programmes de certification (labels écologiques) pour les produits manufacturés et les services alternatifs à niveau national; promouvoir des activités connexes, telles que les accords volontaires entre les distributeurs et les pouvoirs publics pour promouvoir les produits durables.
- 23) Sensibiliser et informer les parties prenantes (consommateurs, politiques et décideurs, producteurs, distributeurs, universités) au sujet de la production et de la consommation durables de produits manufacturés et de services alternatifs, notamment les informations sur les labels écologiques, les produits locaux/régionaux, la hiérarchie des déchets, l'estimation de l'empreinte écologique, l'évaluation du cycle de vie, le coût externe, les rapports sur la durabilité des entreprises et toute autre approche.

¹¹ Compte tenu de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, notamment ceux liés aux sources terrestres et à l'immersion en mer

¹² Pour prendre en compte et, autant que possible, internaliser les coûts environnementaux externes.

¹³ Par exemple : produits recyclés, produits réparables, garantie longue durée.

¹⁴ En agissant par exemple sur les produits chimiques dangereux (par exemple les substances SVHC ou CMR du règlement REACH) ou les marchandises jetables.

- 24) Expliquer et faire connaître les avantages économiques, environnementaux et sociaux des biens manufacturés de façon durable et des services alternatifs en utilisant des médias adaptés. Une attention particulière devrait être accordée à la promotion d'arguments économiques et commerciaux pour les différentes catégories de produits manufacturés (ou de prestations de services alternatifs), en insistant sur les avantages pour les consommateurs, le secteur privé et l'environnement.
- 25) Améliorer l'éducation en matière de production et de consommation durables de produits manufacturés et de services alternatifs, par l'examen et la mise à jour des programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur autour de questions telles que les processus d'ingénierie, la conception, le marketing, la publicité, l'économie (y compris les écoles de commerce), la chimie, la santé, l'éducation ainsi que l'impact social et environnemental des produits et services.

Tourisme

Objectif opérationnel 3.1 : Développer et promouvoir des pratiques et des solutions pour assurer une utilisation efficace des ressources naturelles et réduire les impacts environnementaux liés au tourisme, tout en respectant les capacités d'espace, écologiques et socioculturelles de la destination

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 3.1 :

- 26) Promouvoir le partage des connaissances sur la CPD appliquée au tourisme (par exemple les MPE et les MTD) pour optimiser l'efficacité écologique des activités touristiques et l'utilisation de systèmes de gestion environnementale (ISO 14001).
- 27) Mettre en place un modèle de gestion des destinations pour promouvoir le tourisme durable et créer un réseau de destinations durables.
- 28) Promouvoir la formation au tourisme durable local pour renforcer les capacités locales et améliorer celles qui existent déjà.
- 29) Promouvoir la diversification de l'offre touristique, en passant d'un tourisme de masse à des formes alternatives de tourisme (écotourisme, tourisme culturel, tourisme rural et tourisme hors saison) pour réduire les impacts de la saisonnalité et réduire les pressions environnementales sur les zones côtières.

Objectif opérationnel 3.2 : Promouvoir des mesures réglementaires, législatives et financières pour intégrer la CPD dans le domaine de la consommation et de la production touristiques, afin de réduire la saisonnalité du tourisme, en créant des emplois verts et décents, et de promouvoir l'engagement et l'autonomisation de la communauté locale

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 3.2 :

- 30) Réviser la législation actuelle sur le tourisme au niveau national pour faciliter l'intégration des principes et mesures de CPD dans le secteur du tourisme.
- 31) Créer des écotaxes ou éco-droits pour intégrer en interne les externalités (allègement fiscal des activités touristiques pendant la basse saison par exemple) en développant un fonds affecté exclusivement à l'amélioration de la qualité environnementale de la destination et la création d'emplois verts.
- 32) Promouvoir l'approche par l'évaluation des capacités d'accueil du tourisme (ECAT) en tant qu'analyse obligatoire pour la préparation de la planification nationale et locale du tourisme et l'approbation des nouveaux investissements touristiques.
- 33) Élaborer des politiques et des actions visant à réduire l'impact physique de l'activité touristiques.

Objectif opérationnel 3.3 : Sensibiliser et renforcer les capacités et les compétences techniques pour soutenir les destinations durables et les services de tourisme vert, et promouvoir le

développement de plans marketing et d'outils de communication appropriés pour assurer un tourisme méditerranéen durable compétitif

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 3.3 :

- 34) Promouvoir les labels écologiques touristiques disposant de critères environnementaux fiables, basés sur un système de normes vérifié par un organisme indépendant (label écologique européen, Clef verte, Nordic Swan par exemple).
- 35) Développer et mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités pour les opérateurs privés du tourisme, en vue d'améliorer les capacités et la sensibilisation sur l'importance d'adopter des stratégies de consommation et de production durables.
- 36) Encourager les activités de marketing et de communication axées sur la promotion des destinations durables en Méditerranée et l'amélioration de la visibilité des fournisseurs de services de tourisme durable en Méditerranée sur les marchés nationaux et internationaux (événements phares ; participation aux salons internationaux, expositions et grands événements publics ; accords avec des tour-opérateurs en ligne et autres intermédiaires ; marketing en ligne et publications thématiques, etc.).

Logement et construction

Objectif opérationnel 4.1 : Promouvoir l'innovation et la connaissance ainsi que l'intégration des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE) qui améliorent l'efficacité des ressources dans l'ensemble du processus d'aménagement et de construction et tout au long du cycle de vie d'un bâtiment

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 4.1 :

- 37) Favoriser les connaissances et les approches innovantes soutenant l'adoption d'une approche holistique et intégrée (incluant les dimensions sociales, environnementales et économiques) dans l'aménagement urbain, la rénovation urbaine et la conception et la construction de logements, ainsi que dans l'environnement bâti environnant, et la mise en œuvre de politiques de développement urbaines durables dans des villes qui dynamisent les activités économiques et revitalisent l'économie en offrant de nouvelles opportunités en termes d'activités économiques, d'entreprises, d'investissements et d'emploi.
- 38) Promouvoir l'innovation et les connaissances par le biais de l'intégration de meilleures techniques disponibles (MTD) et de meilleures pratiques environnementales (MPE), qui favorisent l'éco-conception, l'aménagement et la construction de logements durables et abordables ainsi qu'un environnement urbain de haute qualité, afin de répondre aux besoins de tous les groupes de revenus sociaux, notamment des familles à faibles ou moyens revenus, et introduisant des solutions durables pour les zones défavorisées et les quartiers en dégradation.
- 39) Élaborer, en collaboration avec les entités professionnelles d'aménagement, de génie civil et de construction, des codes de développement de l'urbanisme et du bâtiment afin de prévoir des lieux à usage mixte, un développement urbain compact, un espace pour les piétons et cyclistes, des toitures végétalisées, ainsi qu'un espace public et des espaces verts dans les zones résidentielles pour une utilisation commune. Ces espaces communs permettront de favoriser l'intégration et la cohésion sociale, tout en contribuant à un environnement propre, sain et productif.
- 40) Promouvoir des modèles d'aménagement et de construction innovants, en vue de créer des villes intelligentes assurant un logement durable facilement accessible depuis et vers les lieux de travail, les services commerciaux, sociaux, récréatifs et culturels, afin de réduire les déplacements, les embouteillages, les émissions, la pollution de l'air et les nuisances sonores ainsi que de réduire et trier les déchets provenant des résidences de ceux provenant des bâtiments administratifs.

Objectif opérationnel 4.2 : Mettre en place et renforcer le cadre réglementaire et juridique pour améliorer la contribution du secteur du logement et de la construction au développement économique durable, à l'intégration et la cohésion sociale, et à l'intégrité de l'environnement

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 4.2 :

- 41) Mettre en place et promouvoir des politiques et des mesures réglementaires et incitatives qui soutiennent :
 - le développement durable du littoral urbain ainsi que la construction verte tout au long du processus d'aménagement, de construction et du cycle de vie des bâtiments, en vue d'obtenir une utilisation plus efficace des ressources naturelles et de l'énergie, et la protection des écosystèmes marins et côtiers ;
 - les pratiques durables dans le domaine du logement et de la construction grâce à l'utilisation de matériaux de construction locaux, des connaissances traditionnelles, des technologies et matériaux respectueux de l'environnement, des pratiques d'achats durables et réfléchies, et des pratiques de gestion durable des déchets comme le recyclage, la récupération et la réutilisation des déchets liés à la construction, y compris les déchets de démolition ; et
 - l'entretien adapté et l'efficacité opérationnelle du parc de logements existant.
 - le développement d'outils / de lignes directrices spécifiques pour l'évaluation des bâtiments avant leur démolition et rénovation en vue d'une utilisation optimale des déchets issus de la construction et de la démolition.
- 42) Promouvoir les achats publics durables (APD) dans le secteur public du logement et de la construction, y compris au niveau de la sous-traitance et des services.
- 43) Introduire des systèmes de surveillance, d'application et d'évaluation efficaces, qui assurent l'adhésion aux principes de durabilité dans le développement et l'aménagement physique et urbain ainsi que leur respect (notamment par la mise en œuvre des Plans d'action pour une énergie durable) ; des réglementations écologiques et durables en termes de construction ; des codes de pratique et des normes ; et la contribution du logement et de la construction à l'efficacité des ressources et de l'énergie, la CPD, le développement économique, la création d'emplois ainsi que l'amélioration de l'environnement et du bien-être humain.

Objectif opérationnel 4.3 : Sensibiliser toutes les parties prenantes impliquées dans l'aménagement urbain, le logement et la construction, notamment les consommateurs, les professionnels des secteurs et institutions, et développer les capacités pour intégrer le développement urbain durable

Actions proposées pour atteindre l'objectif opérationnel 4.3 :

- 44) Fournir un cadre institutionnel qui assure la participation du public, l'implication des parties prenantes concernées (y compris le secteur privé et la société civile), la transparence, la responsabilité, la collaboration et la coordination entre les diverses entités gouvernementales, et entre les secteurs public et privé – par un Partenariat public-privé (PPP) – l'échange d'informations sur les MTD et les MPE concernant le développement physique et urbain durable ainsi que la conception et la construction de logements écologiques.
- 45) Préparer des dossiers de communication, ciblant spécifiquement les parties prenantes concernées, comme les responsables et décideurs politiques, le public général, les professionnels de la formation, les organisations de la société civile et les entreprises, les constructeurs et entrepreneurs, permettant d'identifier clairement les avantages de l'adoption de modes de CPD dans la conception et la construction de logements durables et écologiques, dans l'efficacité énergétique ainsi que dans l'aménagement urbain durable.
- 46) Renforcer les capacités, former et sensibiliser les professionnels, les consommateurs, les décideurs et le public sur les concepts et les outils qui soutiennent la transition vers le logement et la construction durables, tels que l'évaluation intégrée, l'analyse du cycle de vie,

l'économie verte et l'économie circulaire.

Actions applicables à tous les domaines prioritaires

Au-delà des **objectifs opérationnels** et des **actions spécifiques** de chacun des quatre domaines prioritaires de consommation et de production, plusieurs actions s'appliquent à tous les domaines prioritaires :

- 47) Favoriser des conditions politiques et réglementaires qui permettent d'intégrer la CPD dans les politiques de développement nationales
- 48) Établir des mécanismes financiers facilitant la mise en œuvre de solutions de CPD
- 49) Assurer l'échange de connaissances et d'informations sur la CPD et la transposition à plus grande échelle de solutions de CPD réussies
- 50) Créer et développer de nouveaux modèles économiques intégrant l'approche par la CPD dans leur stratégie
- 51) Promouvoir la mise en place et la transposition à plus grande échelle d'initiatives de promotion de la CPD menées par la société civile.

Mise en œuvre et mécanismes de suivi

Principales parties prenantes de la mise en œuvre du plan d'action

43. La mise en œuvre du plan d'action exige un effort concerté des différentes parties prenantes au niveau national et régional. Le PNUE/PAM, sous la direction générale de l'Unité de Coordination, la direction technique du SCP/RAC et la collaboration de toutes les composantes du PAM, sera chargé de coordonner le lancement d'actions régionales pour soutenir les efforts déployés par les pays, en offrant notamment une assistance technique et le renforcement des capacités (feuille de route pour la mise en œuvre). À cet égard, le SCP/RAC jouera un rôle clé dans la coordination de l'exécution des activités régionales du plan d'action.

44. Les Parties contractantes seront responsables de la mise en œuvre des actions proposées au niveau national et local, en introduisant notamment des conditions favorables à la réalisation des objectifs opérationnels du plan d'action, ainsi qu'une cohérence politique et en favorisant les synergies entre les parties prenantes nationales, afin d'éviter les chevauchements avec d'autres initiatives d'économie verte et de CPD.

45. En outre, la mise en œuvre du plan d'action sera pleine et effective grâce à la participation active des parties prenantes nationales et internationales concernées par la CPD, qui joueront un rôle clé dans la mise en place des mesures et instruments de CPD nationaux, ainsi que dans leur implantation dans les domaines de la production, des services et de la consommation. Ces parties prenantes clés sont les suivantes :

- a) Les décideurs politiques de tous les ministères concernés (aménagement, environnement, industrie, commerce, économie, éducation, travail, affaires sociales), qui ont la charge d'établir un cadre institutionnel réglementaire qui incite le passage à la CPD ;
- b) Les administrations nationales, régionales et locales, en charge d'assurer la mise en œuvre des stratégies et de faire les adaptations nécessaires ;
- c) Le secteur privé, y compris les petites, moyennes et grandes entreprises locales, les multinationales, les entrepreneurs, les fabricants, les producteurs, les distributeurs et les vendeurs, en tant que responsables des processus de production et de la mise sur le marché des produits et services, et qui bénéficient ainsi d'une position unique pour faire avancer la CPD dans la région ;

- d) La société civile, avec les syndicats, les ONG, les initiatives citoyennes, les associations d'économie sociale, les groupes de consommateurs, en raison de leur rôle clé dans l'intégration des habitudes de consommation durables et la garantie que les différentes parties prenantes respectent leurs engagements.
- e) Les écoles, les universités et les instituts de recherche qui jouent un rôle majeur dans l'éducation sur la CPD à tous les niveaux et dans l'introduction de l'innovation au niveau des processus, produits et services durables ;
- f) Les institutions financières offrant les moyens financiers qui rendent possible le passage à la CPD ;
- g) Les organismes régionaux et internationaux pour l'assistance qu'ils apportent aux différentes parties prenantes mentionnées ci-dessus, à travers l'échange d'informations et de connaissances et le renforcement des capacités, leur permettant de jouer leur rôle dans le passage à la CPD.

Budget et ressources

46. Un partenariat de financement important, outre celui du PNUE/PAM, est nécessaire pour la mise en œuvre, régionale et nationale, du plan d'action. La nature et la portée des actions proposées nécessitent la mobilisation d'autres ressources financières que celles des donateurs traditionnels.

47. Des efforts seront donc nécessaires, au niveau régional et national, pour attirer des fonds extérieurs auprès des sources/donateurs établis tels que le FEM, la Banque mondiale et l'UE, grâce aux organisations régionales permettant de créer des contacts avec des donateurs et collecteurs de fonds potentiels, tels que le Secrétariat de l'UpM, comme auprès d'autres parties prenantes ayant un programme commun et un intérêt partagé à adopter des modèles plus durables de consommation et de production, à savoir : les organisations professionnelles, les établissements financiers internationaux et locaux. Une attention particulière devrait être accordée à ce plan d'action dans la stratégie de mobilisation des ressources du PAM qui cherchera les sources de financement nécessaires, et identifiera les potentiels organismes donateurs, partenaires et contributions des pays. En particulier, la stratégie devrait identifier les aspects complémentaires de la feuille de route qui peuvent être rassemblés dans des packs plus attrayants pour les sources de financement.

48. La feuille de route pour la mise en œuvre, annexe 1, apporte des estimations pour les activités régionales à entreprendre au titre de chaque objectif opérationnel du plan d'action. Pour chaque action proposée dans le cadre du plan d'action, la feuille de route suggère une activité régionale ainsi qu'une estimation des coûts afférents, des indicateurs de progrès, les principales initiatives en lien et les partenaires clés.

Soutien à la mise en œuvre

49. Le PNUE/PAM, en coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes, doit préparer des lignes directrices spécifiques en tenant compte, le cas échéant, des lignes directrices existantes, pour soutenir et faciliter la mise en œuvre des actions proposées par le plan d'action, relevant des compétences et du champ d'action de la Convention de Barcelone. De même, le Secrétariat devrait apporter l'assistance technique ainsi que le transfert de savoir-faire et de technologie aux Parties contractantes ayant besoin d'assistance, tout en incluant le renforcement des capacités.

50. Une attention particulière sera également portée afin d'assurer l'adéquation entre les activités régionales incluses dans la feuille de route et les processus de planification nationaux (stratégies de développement durable, stratégies nationales en matière d'économie verte, plans d'action nationaux sur la CPD, par exemple)..

51. Le partenariat stratégique EU-PNUE/PAM-UpM est essentiel pour le succès de la mise en œuvre du Plan d'action sur la CPD. Dans ce contexte, les initiatives financées par l'UE dans la région méditerranéenne proposent les mécanismes et les plateformes de collaboration appropriés pour une exécution coordonnée et synergétique des actions régionales mentionnés par la feuille de route du plan d'action :

- Les initiatives complémentaires que sont le Programme SwitchMed et le projet Med ReSCP en faveur de la CPD.
- La seconde phase à venir, l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée, pour le développement de laquelle le Plan d'action sur la CPD constituera un document stratégique orienté vers l'action étant donné que les actions de CPD sont critiques pour la prévention et pour faire face aux causes des émissions industrielles.

52. De plus, une attention spéciale devrait être portée sur la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation pour un développement durable (SMEDD) qui a été adoptée par les 43 ministères de l'environnement de l'UpM, comprenant des pays méditerranéens de l'UE et hors UE, le 13 mai 2014. Les activités liées à l'éducation pour la CPD alimenteront aussi bien la mise en œuvre de la SMEDD que le Plan d'action sur la CPD.

Reporting

53. Rappelant la décision IG.21/7, approuvée par les Parties contractantes lors de la COP d'Istanbul, dans laquelle elles ont reconnu que la mise en œuvre d'outils de CPD est nécessaire pour l'application de l'article 5.4 du protocole «tellurique», de l'article 9 du protocole GIZC et de l'article 5.2 du protocole «déchets dangereux », les pays devraient, tous les deux ans, rendre leur rapport sur les mesures adoptées pour soutenir les actions ci-dessus en suivant les obligations de déclaration visées à l'article 26 de la Convention de Barcelone, l'article 13.2 (d) du protocole «tellurique» et l'article 31 du protocole GIZC.

54. Le rapport de mise en œuvre du plan d'action s'appuiera sur le système de rapports existant du PAM sous la Convention de Barcelone et ses protocoles. À cet effet, une section spécifique sur les mesures de CPD sera intégrée dans le système de rapports du PAM.

Calendrier et évaluation

55. Le calendrier de ce plan d'action s'étendra du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2027. Le plan d'action sera donc soumis à une évaluation à mi-parcours et une révision qui coïncidera avec la fin des stratégies à moyen terme du PAM, d'une durée de 6 ans, pour les périodes 2016-2021 et 2022-2027, respectivement. De même, les activités de la feuille de route du plan d'action pour sa mise en œuvre seront examinées et ajustées tous les deux ans pour une intégration et une synergie totales avec le programme de travail biennal du PAM. En outre, les critères d'évaluation prendront en compte si des synergies ont été créées avec d'autres initiatives et cadres régionaux significatifs, portant sur la transition vers des modes de consommation et de production durables. Enfin, de nouveaux domaines de consommation et de production émergents seront identifiés et évalués périodiquement afin de proposer, le cas échéant, leur intégration en tant que domaines prioritaires du plan d'action.

56. L'évaluation se fera sur la base de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de ce plan d'action, via des indicateurs de mesure des progrès en matière d'intégration et de rationalisation de la CPD au niveau régional. Par conséquent, il sera nécessaire de définir un ensemble d'indicateurs régionaux basés sur les indicateurs de CPD existants (PNUE, OCDE, AEE, etc.). À cet

égard, et tel que suggéré lors de la Réunion extraordinaire des points focaux du SCP/RAC (novembre 2014, Barcelone), un groupe de travail technique pour le plan d'action régional sera mis en place par les parties contractantes. Son mandat spécifique fera l'objet d'une proposition qui sera soumise à considération et approbation de la part des parties contractantes ; il devra inclure l'établissement d'une ligne de base par rapport à laquelle les progrès seront mesurés.

Communiquer sur la CPD et la défendre : sensibilisation du public, visibilité et participation des parties prenantes

57. Un plan de communication sera établi sur une base de deux ans et détaillera les activités prévues pour communiquer et diffuser dans le cadre du Plan d'action sur le CPD, pour atteindre les parties prenantes clés ainsi que leurs canaux et plateformes de communication respectifs, et les inciter à participer. Les synergies avec les initiatives existantes seront examinées avec soin.

58. Le PNUE/PAM et le SCP/RAC, sera en charge de la conception et de la livraison du plan de communication, en étroite collaboration avec les points focaux nationaux du SCP/RAC. À cette fin, le HUB méditerranéen pour l'échange de connaissances et la mise en réseau sur la CPD ainsi que le réseau d'action sociale pour la CPD coordonné par le SCP/RAC, représentera un mécanisme important pour cibler les décideurs politiques, les start-ups et les entrepreneurs, les organisations de la société civile, les fournisseurs de services de l'industrie, les grandes entreprises et les grands investisseurs. De plus, d'autres actions seront mises en œuvre pour garantir l'engagement pérenne des parties prenantes concernées par la CPD.

59. Sensibiliser certaines parties prenantes clés dans la CPD tels que le secteur privé, les parlementaires, les agences de développement et les institutions financières requiert une approche spécifique pour une communication ciblée sur la CPD. Pour influencer ces derniers et garantir leur engagement efficace en vue d'intégrer la CPD dans leur prise de décision requiert l'implication de leaders d'opinion clés engagés, experts en CPD, en mesure de communiquer de manière efficace sur la CPD et ses bénéfices, de promouvoir l'engagement et d'alimenter les partenariats productifs.

60. La mise en place d'une sorte de processus d'habilitation grâce à la création d'un groupe de travail informel composé d'animateurs de la mise en œuvre, expérimentés et disposant de leur propre réseau dans les domaines de la CPD, et de parties prenantes concernées, est cruciale pour l'application du plan d'action et la mise en œuvre de la feuille de route. Ces animateurs de la mise en œuvre devraient être chargés de contacter les parties prenantes clés des gouvernements, entreprises, agents financiers, société civile et universités, de faire pression sur ces dernières et de les inciter à s'engager à participer activement et soutenir la mise en œuvre des actions et activités identifiées dans le plan d'action et la feuille de route. Ce groupe de travail sur la CPD devrait également assurer la cohérence entre les activités développées dans le cadre de la feuille de route au niveau régional et les processus nationaux en matière de CPD. Il apportera également son soutien au SCP/RAC afin qu'il puisse assumer correctement la direction technique de la mise en œuvre du plan d'action sur la CPD. Le mandat et la mission de ces facilitateurs feront l'objet d'une proposition qui sera soumise à considération et approbation de la part des parties contractantes.

Appendice 1
Feuille de route pour la mise en œuvre

La feuille de route suivante a été conçue dans le but de fournir un soutien et des conseils concrets pour la mise en œuvre des actions suggérées dans le chapitre 3.3. La feuille de route détermine l'année 2021 comme objectif. Cette année correspond en effet aux stratégies du PAM à moyen terme, d'une durée de 6 ans, pour la période 2016-2021. Une fois cette période écoulée, une nouvelle version de la feuille de route sera élaborée pour la période 2022-2027. Pour chaque action, une série d'activités régionales seront suggérées et associées aux coûts estimés et faisant correspondre les indicateurs de progression à la ligne de base et aux objectifs. La feuille de route fera office de cadre pour la création d'un vaste partenariat pour la promotion et la mise en œuvre de la CPD dans la région méditerranéenne et a pour but d'être mise en œuvre par tous les acteurs clés et partenaires de la CPD dans la région. À cet égard, la feuille de route propose également des initiatives phares et des partenaires clés à titre d'indication pour le rôle que doivent jouer les acteurs clés et les partenaires. Lors de la mise en œuvre des actions régionales proposées, une attention particulière sera portée sur leur adéquation avec les efforts de mise en œuvre des politiques nationales en matière de CPD et économie verte.

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
ALIMENTATION, PÊCHE ET AGRICULTURE						
Objectif opérationnel 1.1 : Développer l'innovation et les connaissances dans la mise en œuvre des meilleures pratiques et techniques environnementales pour les phases suivantes : culture, récolte, traitement et consommation, afin de permettre une gestion efficace des ressources et de minimiser les impacts environnementaux du secteur de l'APA tout au long du cycle de vie des produits						
1	Adopter des systèmes de bonnes pratiques agricoles (BPA) pour optimiser l'utilisation des différentes ressources nécessaires (eau, terre, énergie, engrais, pesticides et produits phytopharmaceutiques) dans les zones agricoles et respecter les lignes directrices des objectifs environnementaux de l'approche écosystémique et de la GIZC.	- Mettre en place un groupe de travail des principales institutions et ONG de Méditerranée travaillant dans le domaine des pratiques agricoles durables pour promouvoir les programmes de BPA, y compris l'élimination des matériaux dangereux et des POP. - Intégrer et mettre en œuvre les concepts de CPD portant sur les pratiques agricoles durables tenant en compte l'utilisation innovante de l'eau et des ressources de la biomasse dans les principaux programmes et initiatives en cours	100	Nombre d'institutions régionales clés ayant élaboré des programmes spécifiquement orientés pour promouvoir et mettre en œuvre les programmes de BPA. C : 10 Nombre de pays ayant mis en œuvre de nouvelles BPA à travers ces programmes. C : 10	L'adaptation du FIDA pour le Programme de l'agriculture paysanne Programme d'agriculture durable de WWF Horizon 2020 de l'UE	FIDA FAO WWF UE

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
2	Adopter des « pratiques de pêche durables » notamment dans le secteur industriel et semi-industriel de la pêche, réduire le conflit entre les différents utilisateurs des ressources de la côte, comme le conflit entre la pêche artisanale à petite échelle sur-règlementée et la pêche récréative non réglementée, et respecter les lignes directrices des objectifs environnementaux de l'approche écosystémique et de la GIZC.	- Mettre en place un groupe de travail des principales institutions et ONG de Méditerranée travaillant dans le domaine des pratiques de pêche durables - Intégrer des concepts de CPD portant sur les pratiques de pêche durables dans les principaux programmes et initiatives en cours	100	Nombre d'institutions régionales clés ayant élaboré des programmes spécifiquement orientés pour promouvoir et mettre en œuvre les programmes de BPA. C : 10 Nombre de pays ayant mis en œuvre de nouvelles BPA à travers ces programmes. C : 10	Projet ECOSAFIMED de l'UE	FAO WWF Marine Stewardship Council
3	Adopter des technologies nouvelles et innovantes fondées sur le cycle de vie, une approche incluant le contrôle des flux de matière, une responsabilité élargie des producteurs et une éco-conception au niveau de la transformation et de l'emballage des aliments et des produits de la pêche.	- Mettre en œuvre des projets pilotes pour mettre à jour les technologies innovantes basées sur l'approche axée sur le cycle de vie en termes de transformation et d'emballage des produits alimentaires et issus de la pêche - Perfectionner les découvertes des projets pilotes au niveau régional grâce à des outils appropriés	500	Nombre de projets pilotes mis en œuvre adoptant des technologies innovantes basées sur l'approche axée sur le cycle de vie en termes de transformation et d'emballage des produits alimentaires et issus de la pêche. LB : 0 / C : au moins 5 Nombre d'initiatives de sensibilisation au perfectionnement des découvertes des projets pilotes au niveau régional. . LB : 0 / C : au moins 2	Programme d'intendance de l'eau du WWF	FIDA FAO WWF

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
4	Éviter et réduire le gaspillage des ressources et de la nourriture dans tout le cycle de vie de l'alimentation ; promouvoir la production et l'utilisation d'énergie et de compost issus des déchets alimentaires, provenant des déchets municipaux issus de la collecte sélective et des déchets organiques agricoles.	- Recueil de publications et diffusion des meilleures pratiques et des leçons apprises dans les pays méditerranéens liés à la minimisation et à la réutilisation des ressources de déchets dans le secteur de l'APA, en particulier les biodéchets, en tant que moteurs d'amélioration de l'écologie des sols et de réduction des émissions de gaz à effet de serre - Mise en œuvre de projets pilotes et de découvertes de projets au niveau régional, comprenant la promotion du compostage domestique.	500	Nombre de ministères de l'Agriculture bénéficiant de renforcement des capacités sur le gaspillage des ressources et de nourriture. C : 10 Nombre de projets pilotes mis en œuvre adoptant la prévention des ressources et du gaspillage de nourriture. LB : 0 / C : au moins 5 Nombre d'événements de diffusion au niveau régional pour le perfectionnement des découvertes. LB : 0 / C : 2 événements régionaux	SWEEP-Net Stratégie nationale espagnole pour les déchets alimentaires	FIDA FAO WWF

Objectif opérationnel 1.2 : Développer le cadre politique et juridique pour promouvoir une production et une consommation durables en matière d'agriculture, de pêche et d'alimentation, en mettant l'accent sur la diète méditerranéenne et l'engagement des communautés locales ainsi que des producteurs, distributeurs et commerçants de produits issus de l'alimentation, de la pêche et de l'agriculture à petite et moyenne échelle

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
5	Adopter des politiques de développement rural, comprenant le développement de chaînes de valeur durables avec un potentiel de marché élevé, pour maximiser l'emploi et la génération de revenus, faire face à l'exode rural et répondre aux défis de la sécurité alimentaire (stratégie nationale sur l'agriculture biologique, stratégie pour une agriculture durable par exemple).	- Évaluation des lacunes en termes d'adoption de politiques de développement rural basées sur le développement durable de l'agriculture et de la pêche en Méditerranée - Identifier les procédures réglementaires liées à la minimisation et la réutilisation des ressources de déchets dans le secteur de l'APA - Établir et mettre en œuvre, sur la base de l'évaluation, un manuel pour le développement durable de l'agriculture et de la pêche destiné aux responsables politiques	150	Nombre de pays dans lesquels le manuel destiné aux politiques responsables du développement durable de l'agriculture et de la pêche sont présentés et mis en œuvre. LB : 0 / C : au moins 6 pays Nombre de pays où la législation nationale a été examinée afin d'intégrer une agriculture et une pêche durables. C : au moins 6 pays	ISWA (recyclage et récupération SWEEP-Net)	FIDA FAO PAM CIHEAM
6	Promouvoir le « Financement vert » dans les domaines de production et de consommation liés à l'alimentation, l'agriculture et la pêche, en aidant les agriculteurs et les pêcheurs à accéder à des prêts et à des subventions pour démarrer des activités agricoles et de pêche durables, introduire des instruments financiers favorisant des pratiques agricoles et halieutiques durables, comme l'élimination ou la réduction des subventions considérées comme	- Réaliser une étude régionale sur les instruments fiscaux promouvant le développement durable de l'agriculture et de la pêche - Élaborer des lignes directrices pour promouvoir des instruments fiscaux portant sur le développement durable de l'agriculture et de la pêche, incluant le paiement pour les services écosystémiques (PSE) et	150	Nombre de pays où un programme de capacités sur les instruments financiers portant sur le développement durable de l'agriculture et de la pêche est présenté et mis en œuvre. LB : 0 / C : au moins 6 Nombre de pays ayant modifié leur législation fiscale afin d'intégrer des incitations fiscales et financières en faveur d'une		Banque africaine de développement Banque islamique de développement Banque européenne d'investissement

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
	néfastes sur la consommation en eau et énergie, et proposer des mesures incitatives pour les bonnes pratiques environnementales telles que la lutte intégrée contre les organismes nuisibles et l'agriculture biologique	encourageant la création d'emplois verts - Identifier et promouvoir les mécanismes financiers et sources de financement des initiatives durables du secteur de l'APA.		agriculture et d'une pêche durables. C : au moins 6 pays		
7	Mettre en place des contrôles de qualité, des modes de traçabilité, une harmonisation des normes et des schémas de certification qui confirment la production durable des produits alimentaires et des produits issus de la pêche.	- Réaliser une évaluation régionale pour examiner les labels écologiques existants afin de définir des normes minimales communes - Définir un cadre et des procédures communs pour la coordination et la reconnaissance des labels écologiques, en insistant tout d'abord sur l'alimentation et la pêche en raison de leur importance dans la promotion de la « diète méditerranéenne » - Préconiser l'approbation d'un cadre commun pour la reconnaissance, par les principaux acteurs régionaux, des labels écologiques dans le secteur de l'APA	250	Approbation d'un cadre commun pour la reconnaissance, par des institutions régionales clés, des labels écologiques dans le secteur de l'APA Nombre de pays ayant approuvé le cadre commun. LB : 0 / C : 15	Réseau Avalon (http://www.avalon.nl/network) IFOAM (http://www.ifoam.com)	PNUE CIHEAM ICLEI UNESCO Autorité européenne de sécurité des aliments

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
8	Promouvoir des systèmes de marchés publics durables (MPD) pour les produits alimentaires et ceux issus de la pêche et promouvoir la « diète méditerranéenne » en tant que base pour des modes de consommation durables et sains.	- Élaborer des lignes directrices pour l'adoption de marchés publics durables dans le secteur de l'APA - Ateliers sous-régionaux sur les marchés publics durables portant sur l'agriculture et la pêche durable et la promotion de la diète méditerranéenne	300	Nombre d'ateliers sous-régionaux sur les marchés publics durables organisés pour la promotion de l'agriculture et de la pêche durable et de la diète méditerranéenne. C : 10 Nombre de programmes de marchés publics durables adoptés au niveau national dans le secteur de l'APA. C : 10	Programme de marchés publics durables du PNUE	PNUE Autorité européenne de sécurité des aliments
Objectif opérationnel 1.3 : Sensibiliser et éduquer les producteurs de denrées alimentaires, les distributeurs et les consommateurs, et soutenir le développement d'outils de marché et d'informations adaptés, afin de promouvoir la durabilité tout au long des chaînes de valeur de la gestion de l'agriculture et de la pêche ainsi que de la transformation et distribution des aliments						
9	Soutenir l'élaboration de chaînes de valeur régionales intégrant les principes de la CPD dans le domaine prioritaire de l'alimentation, de la pêche et de l'agriculture, et présentant un fort potentiel de marché, en assurant la transition vers une production plus durable, tout en maximisant l'emploi et la création de revenus pour les producteurs locaux.	- Élaborer un examen des exportations vertes régionales pour identifier les produits à fort potentiel de marché (en utilisant la méthode de la « cartographie des produits verts » de la CNUCED) dans le secteur de l'APA	400	Nombre de chaînes de valeur des produits verts impliquant la participation d'entreprises de production des pays en développement dans la région, en coopération avec les distributeurs de la chaîne de valeur de marché final, les détaillants, les consommateurs et les éventuelles entreprises de gestion du recyclage / des déchets établies dans la région : LB : 0 / C : au moins 3	- « Cartographie des produits verts » de la CNUCED	CNUCED

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
10	Promouvoir l'étiquetage et l'image de marque des aliments durables produits localement (incluant les aliments bio et les produits à kilomètre zéro) ainsi que des produits issus du commerce équitable, et apporter le soutien nécessaire à l'accès au marché de la « diète méditerranéenne ».	- Développer des lignes directrices pour les spécifications des produits avec le label «Diète méditerranéenne» incluant des considérations sur les produits alimentaires durables - Fournir la formation nécessaire sur le contrôle de la qualité, la traçabilité, la certification et augmenter l'intégration du marché et l'accès à ce dernier, notamment pour les petits producteurs locaux	300	Un label pour la diète méditerranéenne incluant les critères de produits alimentaires durables est établi dans la région Pourcentage d'augmentation des produits durables labélisés produits localement. C : 25 %	- Inscription de la diète méditerranéenne au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO - Réseau de commerce équitable - Projet MedDiet de l'UE	- UNESCO - CIHEAM - WWF - Commerce équitable - Gouvernement espagnol
11	Améliorer la base de connaissances et mettre en place un système partagé de connaissances sur la «diète méditerranéenne» pour les organismes de recherche, les producteurs, les organismes de certification et les gouvernements et augmenter leur visibilité ainsi que leur impact.	- Identifier les sources existantes de banques de gènes et les indications géographiques dans le secteur pour les pays méditerranéens - Élaborer une plateforme de gestion des connaissances portant sur la diète méditerranéenne en fournissant une base pour l'intégration du concept dans la région - Identifier un soutien spécifique permettant de promouvoir les plateformes de collaboration régionale pour la gestion de la pêche	150	Nombre de partenaires régionaux membres et actifs sur la plateforme de gestion des connaissances portant sur la diète méditerranéenne. LB : 0 / C : 40	- GenmedOc (http://www.genmedoc.org/) - Plateforme méditerranéenne des pêcheurs artisanaux (MedArtNet)	- CIHEAM - WWF - Fondation Dieta Mediterranea

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
12	Mettre en œuvre des campagnes d'information et d'éducation pour promouvoir le concept de « diète méditerranéenne » et assurer l'engagement dans la production et la consommation d'aliments durable et de produits locaux issus de l'agriculture et de la pêche.	- Concevoir et mettre en œuvre une compétition régionale portant sur la diète méditerranéenne - Organiser des ateliers régionaux et des formations pour aider les producteurs et les consommateurs à adopter le concept de la diète méditerranéenne à travers les pays méditerranéens	400	Nombre de pays participant à la compétition. LB : 0 / C : 12 Nombre d'ateliers et de formations régionales tenus afin d'encourager les producteurs et les consommateurs à adopter le concept de diète méditerranéenne. LB : 0 / C : 5	- Forum sur les cultures alimentaires méditerranéennes	- PNUE - FAO - UNESCO - CIHEAM - WWF - Fondation Dieta Mediterranea

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
FABRICATION DE BIENS DE CONSOMMATION						
Objectif opérationnel 2.1 : Promouvoir l'innovation et la connaissance axées sur la durabilité ainsi que l'intégration des meilleures techniques disponibles (MTD) et meilleures pratiques environnementales (MPE) tout au long de la chaîne de valeur de production de biens, y compris les flux en amont et en aval des ressources et des déchets, en accordant une attention toute particulière au cycle de vie des produits manufacturés						
13	Promouvoir l'innovation et utiliser les MTD et MPE comprenant (mais pas uniquement) la performance environnementale, la protection humaine (produits et processus de fabrication non toxiques), l'efficacité des ressources, les énergies renouvelables, dans la fabrication de biens et la prestation de services alternatifs.	Recueil et communication des études de cas des meilleures pratiques pour une production durable dans la fabrication de biens et mise à disposition de services de remplacement (accentuation des performances environnementales ; efficacité des ressources de protection humaine, énergies renouvelables) Diffusion et mise à disposition d'informations sur les études de cas des meilleures pratiques pour une production durable dans la fabrication de biens et mise à disposition de services de remplacement à travers des ateliers et des séminaires web. Mise en œuvre de projets pilotes portant sur la production durable dans le secteur de la fabrication de biens (intégration de l'efficacité des ressources, énergies renouvelables, performances environnementales et protection humaine).	Recueil des études de cas des meilleures pratiques 150 Projets pilotes 500	Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus afin de communiquer les études de cas des meilleures pratiques pour une production durable dans la fabrication de biens et mise à disposition de services de remplacement LB : 0 / C : 6 ateliers et 12 séminaires web. Nombre de projets pilotes portant sur la production durable dans le secteur la fabrication de biens mis en œuvre. LB : 0 / C : 5 projets pilotes aboutissant en décembre 2021.	Initiative Horizon 2020 SwitchMed (entrepreneurs verts) Économie verte (PNUE) Documents BREF (UE) Projets mis en œuvre par l'IRENA	ONUDI PNUE/DTIE PNUE/PAM IPPC (UE) Centre commun de recherche IRENA - International Renewable Energy Agency (www.irena.org)

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
14	Promouvoir l'innovation et utiliser les MTD et MPE pour mettre en œuvre la hiérarchie dans la gestion des déchets et encourager les cycles de matériaux en vase clos. Cette mesure devrait envisager l'élimination de substances toxiques, la durabilité des produits, la réparabilité ainsi que la dématérialisation ; elle devrait aussi inclure l'encouragement des chaînes de valeur des secteurs écologiques par la mise en place de réseaux de recyclage et reconditionnement industriels, qui mettraient en relation les entreprises qui génèrent des déchets et celles qui les recyclent.	Recueil et diffusion des études de cas des meilleures pratiques pour l'amélioration des produits manufacturés en vue de la prise en charge de la hiérarchie des déchets (élimination de substances toxiques, durabilité du produit, obsolescence programmée, réparabilité et dématérialisation) et de la promotion de chaînes de valeur du secteur vert. Diffusion et mise à disposition d'informations sur les cas des meilleures pratiques pour l'amélioration des produits manufacturés en vue de la prise en charge de la hiérarchie des déchets à travers des ateliers et des séminaires web. Développement de réseaux (et de la plateforme) nationaux / régionaux pour améliorer la collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur (mettre les entreprises qui génèrent des déchets en contact avec celles qui les recyclent) afin de mettre en place une logistique inversée hautement efficace.	Recueil des études de cas des meilleures pratiques 50 Ateliers et séminaires web 300 Développement des réseaux de déchets / ressources (plateforme) 100	Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus afin de communiquer les études de cas des meilleures pratiques LB : 0 / C : 15 ateliers et 20 séminaires web tenus. Nombre de pays ayant développé des réseaux nationaux (plateformes) pour améliorer la collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur pour la récupération des déchets / ressources. LB : 0 / C : 10	Initiative Horizon 2020 SWEEP-Net Portail mondial de la CPD (PNUE) Projet SUBSPORT (UE) ; Mise en œuvre des conventions de Stockholm / sur les produits chimiques	PNUE/PAM SWEEP-Net ACR+ ISWA (recyclage et récupération) SUPSPORT - Institutions

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
15	Promouvoir, utiliser et développer des outils tels que l'éco-conception, la gestion du cycle de vie, l'évaluation des risques des produits chimiques, le remplacement des produits chimiques dangereux, et l'approche du berceau au berceau pour faciliter la conception et la production durables de biens manufacturés. Cette mesure devrait inclure la formulation et la promotion d'un programme de recherche et de développement connexe et la compilation de cas de meilleures pratiques.	Recueil et diffusion des études de cas des meilleures pratiques d'outils de CPD facilitant la conception durable de produits manufacturés. Réaliser des projets pilotes (substitution des substances dangereuses, du berceau à berceau ; analyse du cycle de vie) dans les pays méditerranéens non membres de l'UE sélectionnés. Élaboration d'un agenda régional de recherche et de développement sur la conception et la promotion d'un tel agenda afin de l'intégrer aux programmes de recherche et de développement nationaux.	Budget pour le recueil des études de cas des meilleures pratiques 150 Projets pilotes 750 Budget pour l'élaboration et la diffusion d'un programme de recherche et développement 200	Document de recueil des études de cas des meilleures pratiques d'ici décembre 2017. Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus afin de communiquer les études de cas des meilleures pratiques d'outils de CPD facilitant la conception durable de produits manufacturés. LB : 0 / C : 6 ateliers et 12 séminaires web tenus d'ici décembre 2021. Nombre de projets pilotes tenus sur les outils sélectionnés dans les pays méditerranéens non membres de l'UE. LB : 0 / C : Au moins 3 projets pilotes tenus d'ici décembre 2021, incluant la documentation et la communication. Agenda régional de recherche et développement sur la conception durable d'ici décembre 2018 Nombre d'universités / instituts nationaux ayant inclus la conception durable dans leurs programmes. C : au moins 5 universités ou instituts	SwitchMed ReSCP SUBSPORT Mise en œuvre des conventions sur les produits chimiques CE (empreinte environnementale des produits et organisation de projets pilotes sur l'empreinte environnementale)	ONUDI PNUE/PAM UpM

[illegible]

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
17	Élaborer un cadre institutionnel pour encourager la prise de décision intégrée à niveau national et local, grâce à la participation, à la collaboration et à la coordination des parties prenantes concernées, telles que les organismes gouvernementaux, les industries et la société civile, pour une meilleure élaboration intégrée des politiques (au niveau national et local), en utilisant la réflexion sur le cycle de vie et une prise de décision tournée vers l'avenir pour une production, une consommation et une récupération durables des produits manufacturés, comprenant un système d'exécution et d'évaluation.	Recueil, élaboration et diffusion d'outils de réflexion sur le cycle de vie individuels (comme par exemple l'analyse des flux de matières, l'analyse des flux de substances, la gestion du cycle de vie, le concept de l'économie circulaire, les coûts externes, les services écosystémiques) pour l'élaboration de politiques ayant fait preuve de leur utilité pratique pour les perspectives de prise de décision. Développement de modèles pour un comité interministériel / organisme chargé de l'examen de l'inclusion de la notion de cycle de vie pour la production durable, la consommation et la récupération dans toutes les politiques sectorielles pertinentes. Le comité devrait également intégrer des représentants de la société civile et des sociétés commerciales.	Recueil et diffusion 250 Modèles de comités interministériels et introduction dans les pays pilotes 200	Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus afin de promouvoir les outils individuels de réflexion sur le cycle de vie pour l'élaboration de politiques auprès des organismes gouvernementaux responsables dans les pays méditerranéen membres de l'UE d'ici décembre 2017. LB : 0 / C : 20 Nombre de modèles pour un comité interministériel / organisme chargé de l'examen de l'inclusion des outils de réflexion sur le cycle de vie pour la production et la consommation durable développées. LB : 0 / C : 5 Nombre de pays ayant introduit des modèles pour un comité interministériel / organisme chargé de l'examen de l'inclusion d'outils de réflexion sur le cycle de vie pour la consommation et la production durables. LB : 0 / C : au moins 3 pays pilotes.	Initiative « Au-delà du PIB » de l'UE Perspectives de prise de décision de l'UE	PNUE/PAM SCP/RAC UFM Institutions de l'UE

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
18	Créer au niveau régional une politique et un cadre réglementaire efficaces pour la réutilisation, la réparation, le recyclage et la récupération des produits manufacturés (hiérarchie dans la gestion des déchets), basés sur des techniques de réflexion sur le cycle de vie et la promotion de la responsabilité élargie des producteurs au niveau national et local. Cette mesure devrait inclure la mise en place d'un cadre pour des emplois décents dans la réparation, la rénovation, le recyclage et la gestion des déchets en tenant compte du rôle des secteurs formels et informels ainsi que de leurs besoins respectifs en matière de formation, de santé, de sécurité et de moyens d'existence.	Détailler une politique ainsi qu'un cadre réglementaire favorisant la prévention, la réutilisation, la réparation, le recyclage et la récupération des biens manufacturés (hiérarchie de la gestion des déchets) et la promotion de la responsabilité élargie des producteurs au niveau national et local. Recueil des études de cas des meilleures pratiques et diffusion de a) la mise en œuvre de la hiérarchie des déchets pour les catégories de déchets sélectionnés au niveau de la ville et de la région et b) établir des emplois décents dans la réparation, la rénovation, le recyclage et la gestion des déchets en tenant compte du rôle des secteurs formels et informels ainsi que de leurs besoins respectifs en matière de formation, de santé, de sécurité et de moyens d'existence. Mise en œuvre de projets pilotes au niveau de la ville ou du pays pour établir des emplois décents dans le recyclage et la gestion des déchets en tenant également compte du rôle et des besoins des secteurs informels	Détailler une politique ainsi qu'un cadre réglementaire 100 Recueil des cas de meilleures pratiques 150 Projets pilotes 500	Projet de proposition d'une politique et d'un cadre réglementaire d'ici décembre 2017. Document de recueil des études de cas des meilleures pratiques d'ici décembre 2017 Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus afin de promouvoir les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre de la hiérarchie des déchets pour les catégories de déchets sélectionnés au niveau de la ville ou de la région et pour établir des emplois décents dans la réparation, la rénovation, le recyclage et la gestion des déchets. LB : 0 / C : 6 ateliers et 12 séminaires web d'ici décembre 2019 Nombre de pays ayant mis en œuvre des projets pilotes sur le développement de l'emploi dans le recyclage et la gestion des déchets. LB : 0 / C : au moins 3 projets pilotes (12/2021). Nombre d'emplois créés. C : 10 000	SWEEP-Net (échange régional d'informations sur les déchets solides et expertise du réseau) Gestion des déchets marins (dans le cadre du plan d'action sur les déchets marins de la Convention de Barcelone) Partenariat international IPLA pour l'expansion des services de gestion des déchets des collectivités locales	PNUE/PAM UpM SWEEP-Net ACR IPLA

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
19	Promouvoir la comptabilisation de l'intégralité des coûts et les instruments fondés sur le marché (MBI), qui favorisent les biens durables et les services alternatifs concernés par l'utilisation des énergies renouvelables, l'éco-innovation et le soutien aux entrepreneurs verts et aux emplois écologiques. Cette action comprendra également des mécanismes financiers et fiscaux visant à encourager la production de biens et les pratiques relativement durables, et à décourager la consommation de biens non durables.	Recueil des outils et des réussites en termes de comptabilisation du coût complet (coûts externes ; analyse du cycle de vie), des modèles de responsabilité élargie des producteurs et d'autres instruments de base du marché pour soutenir la production durable dans le secteur de la fabrication de biens Mise en œuvre de projets pilotes dans les pays sélectionnés pour mettre à jour les meilleurs outils de pratiques et instruments fondés sur le marché.	Recueil des outils et réussites 150 Projets pilotes dans les pays sélectionnés pour mettre en œuvre les outils et les instruments fondés sur le marché 300	Document de recueil des outils et des réussites de comptabilisation du coût complet (coûts externes ; analyse du cycle de vie), des modèles de responsabilité élargie des producteurs et d'autres instruments de base du marché d'ici 2017 Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus pour diffuser les réussites de comptabilisation du coût complet (coûts externes ; analyse du cycle de vie), des modèles de responsabilité élargie des producteurs et d'autres instruments de base du marché pour soutenir la production durable dans le secteur de la fabrication de biens. LB : 0 / C : 6 ateliers et 10 séminaires web d'ici décembre 2018. Nombre de pays ayant mis en œuvre des projets pilotes pour mettre à jour meilleurs outils de pratiques et instruments fondés sur le marché. LB : 0 / C : Au moins 3 projets pilotes.	Projet E-RISC (PNUE) : Intégration des risques environnementaux dans l'analyse de crédit souveraine (rapport) Valorisation plastique du PNUE (rapport) Projet ExterneE (UE) Agence européenne pour l'environnement des activités de coûts externes Comptabilisation de l'empreinte écologique	PNUE/PAM Initiative financière (PNUE) SCP/RAC Réseau de l'empreinte écologique Plan Bleu

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
20	Promouvoir et adopter des programmes d'achats publics durables (APD) pour les produits manufacturés, fondés sur les normes fixées.	Organisation d'ateliers et de séminaires web régionaux afin de communiquer les expériences et études des meilleures pratiques provenant des activités de l'ONU et de l'UE sur les marchés publics durables/verts et promouvant la mise en place de marchés publics durables dans la région. Mise en œuvre de projets pilotes sur les marchés publics durables/verts dans le secteur de la fabrication de biens (inclut la formation et le renforcement des capacités sur la manière de développer des marchés publics durables nationaux.	Ateliers régionaux et séminaires web sur les marchés publics durables 120 Projets pilotes 500	Nombre d'ateliers régionaux et de séminaires web tenus pour diffuser l'expérience et les études des meilleures pratiques provenant des activités de l'ONU et de l'UE sur les marchés publics durables/verts et promouvant la mise en place de marchés publics durables dans la région. LB : 0 / C : 4 ateliers régionaux et 15 séminaires web tenus d'ici décembre 2017. Nombre de pays ayant mis en œuvre des projets pilotes sur les marchés publics durables/verts dans le secteur de la fabrication de biens. . LB : 0 / C : au moins 3 projets pilotes sur les marchés publics durables/verts dans le secteur de la fabrication de biens réalisés d'ici 2021.	Activité actuelle des marchés publics durables dans le cadre du 10YFP (PNUE) Procura+ (UE) (www.procuraplus.org)	PNUE/DTIE Gouvernements locaux pour la durabilité (ICLEI) et institutions de l'UE en Méditerranée SCP/RAC

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
21	Aider les entreprises à mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale (SGE) ainsi que des écolabels, faciliter le remplacement des produits chimiques dangereux, définir des rapports de développement durable, et soutenir la création des organismes d'accréditation et de certification nécessaires.	Évaluation de la situation actuelle et du besoin de renforcer les organes d'éducation, d'accréditation et de certification nécessaires dans la région ainsi que les institutions soutenant les entreprises dans le processus d'accréditation. Soutenir les institutions existantes et nouvelles pouvant aider les entreprises à faciliter la mise en œuvre du SGE (ISO 14001, EMAS), de labels écologiques, la substitution des produits chimiques dangereux et la préparation des rapports sur la durabilité. Prestation de formations (ateliers et séminaires web) pour les différents organismes d'accréditation dans la région.	Évaluation de la situation actuelle et des besoins pour améliorer et/ou créer les organismes éducatifs, d'accréditation et de certification nécessaires 100 Soutien auprès des institutions et organismes d'accréditation 500 Formation 200	Document d'évaluation de l'état et des besoins d'éducation et d'organismes d'accréditation et de certification dans la région d'ici décembre 2017. Nombre d'établissements existants soutenus pour aider les entreprises à faciliter la mise en œuvre du SGE, de labels écologiques, de la substitution des produits chimiques dangereux et la préparation de rapports sur la durabilité. LB : 0 / C : 10 Nombre d'établissements offrant un nouveau service de soutien aux entreprises pour faciliter la mise en œuvre du SGE, de labels écologiques, faciliter la substitution des produits chimiques dangereux et préparer des rapports sur la durabilité d'ici décembre 2019. C : 20 Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus en vue de former sur les outils d'accréditation dans la région. LB : 0 / C : 10 ateliers et 30 séminaires web d'ici décembre 2021	Initiative en matière de RSE Responsabilité environnementale des entreprises (REE) de l'AFED	PNUE/PAM PNUE SCP/RAC Forum arabe pour l'environnement et le développement BEE et BEUC

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
Objectif opérationnel 2.3 : Éduquer et sensibiliser les consommateurs ainsi que les autres parties prenantes, et soutenir le développement de structures de marché augmentant la visibilité et la part de marché des biens fabriqués, utilisés et éliminés de façon durable, et des services alternatifs.						
22	Mettre en place et promouvoir des programmes de certification (labels écologiques) pour les produits manufacturés et les services alternatifs à niveau national; promouvoir des activités connexes, telles que les accords volontaires entre les distributeurs et les pouvoirs publics pour promouvoir les produits durables.	Développement et diffusion d'une stratégie et de conseils pour la promotion de l'utilisation et de la visibilité des programmes de certification environnementale (labels écologiques) dans les pays méditerranéens non membres de l'UE. Soutenir les entreprises de la région dans l'obtention de certifications environnementales (labels écologiques européens). Promotion de biens durables (avec le label écologique, les labels équitables ou autrement durables) par des accords volontaires entre les détaillants et les autorités publiques.	Stratégie et conseil 100 Soutenir l'attribution de labels écologiques 500 Négociation et développement d'accords volontaires avec les détaillants 50	Stratégie et document de conseil promouvant les certifications (labels écologiques) dans la région d'ici décembre 2017. Nombre d'ateliers et séminaires web tenus pour diffuser la stratégie et document de conseil pour la promotion des certifications (labels écologiques) dans la région. LB : 0 / C : 6 ateliers et 10 séminaires web Pourcentage d'augmentation de l'attribution de labels écologiques (européens / régionaux) à des produits manufacturés des entreprises de la région dans les catégories de production éco-labélisées de l'UE. C : 30 % Nombre d'entreprises soutenues dans la région pour obtenir des labels écologiques européens. C : 300 Nombre de produits ayant reçu le label écologique pour la première fois. C : 500 Pourcentage de produits à la vente au détail bénéficiant	Label écologique européen Labels régionaux	ONUDI UFM Centre commun de recherche de Séville SCP/RAC BEE et BEUC

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
				de l'attribution de labels écologiques. C : 20 %		
23	Éduquer et sensibiliser les parties prenantes (consommateurs, politiques et décideurs, producteurs, distributeurs, universités) au sujet de la production et de la consommation durables de produits manufacturés et de services alternatifs, notamment les informations sur les labels écologiques, les produits locaux/régionaux, la hiérarchie des déchets, l'estimation de l'empreinte écologique, l'évaluation du cycle de vie, le coût externe, les rapports sur la durabilité des entreprises et toute autre approche.	Recueil et diffusion des matériaux de meilleures pratiques pour les divers groupes de parties prenantes (consommateurs, responsables politiques et décideurs, producteurs, détaillants, universités). Mise en œuvre de projets pilotes pour la sensibilisation à la CPD de groupes d'intervenants individuels dans divers pays (2021)	Études de cas des meilleures pratiques 300 Projets pilotes 500	Document de recueil sur mesure du matériel d'information sur les meilleures pratiques de CPD pour les biens manufacturés et services de remplacement pour divers groupes de parties prenantes dans les langues de la région d'ici décembre 2017. Nombre d'ateliers et de séminaires web ainsi que de festivals de films destinés à diffuser le recueil des matériaux de meilleures pratiques pour les divers groupes de parties prenantes (consommateurs, responsables politiques et décideurs, producteurs, détaillants, universitaires). C : 6 ateliers ; 10 séminaires web, 3 festivals de films Nombre de pays ayant mis en œuvre des projets pilotes pour améliorer la sensibilisation à la CPD de groupes d'intervenants individuels. LB : 0 / C : au moins 3 projets pilotes d'essai du matériel et des approches de	Portail mondial de la CPD, 10YFP (PNUE) http://www.scpclearinghouse.org/ UNESCO - Éducation sur le développement durable YouthXchange http://www.youthxchange.net/ Consumpedia Le partenariat en faveur de l'éducation et de la recherche pour une vie responsable www.perlprojects.org	PNUE/DTIE ; PNUE/PAM SCP/RAC UICN, UNESCO Bibliotheca Alexandrina http://www.bibalex.org/aboutus/overview_en.aspx

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
				sensibilisation dans les pays sélectionnés et modification et adaptation sur la base de l'expérience acquise.		
24	Expliquer et faire connaître les avantages économiques, environnementaux et sociaux des biens manufacturés de façon durable et des services alternatifs en utilisant des médias adaptés. Une attention particulière devrait être accordée à la promotion d'arguments économiques et commerciaux pour les différentes catégories de produits manufacturés (ou de prestations de services alternatifs), en insistant sur les avantages pour les consommateurs, le secteur privé et l'environnement.	Recueil des cas économiques et commerciaux pour les diverses catégories de produits manufacturés, mettant à jour les avantages économiques, environnementaux et sociaux des biens manufacturés durables et des services de remplacement. Diffusion des avantages économiques, environnementaux et sociaux des biens manufacturés durables et des services de remplacement par une combinaison appropriée de médias (par exemple la télévision nationale, les sites Internet, le web 2.0).	Recueil des cas commerciaux 100 Communication via les médias 300	Document de recueil des informations sur les cas économiques et commerciaux pour 20 différentes catégories de produits manufacturés d'ici décembre 2017. Nombre d'ateliers et de séminaires web tenus afin de diffuser les avantages économiques, environnementaux et sociaux des biens manufacturés durables et des services de remplacement. C : 3 ateliers ; 10 séminaires web ; éventuellement la télévision Nombre de chaînes de télévision diffusant les avantages économiques, environnementaux et sociaux des biens manufacturés durables et des services de remplacement. C : 10	Portail mondial de la CPD (PNUE) Web 2.0 (application pour Smartphone Toxfox) Consumpedia	SCP/RAC PNUE Chaînes de télévision de ONG élaborant des APP et séminaires web
25	Améliorer l'éducation en matière de production et de consommation durables de produits manufacturés et de services alternatifs, par l'examen et la mise à jour des programmes	Compiler et élaborer les modules de formation sur les meilleures pratiques de consommation et de production durables de biens manufacturés et les services de remplacement pour les enseignements primaire, secondaire et supérieur, en	Recueil et élaboration de modules de formation sur la CPD 200	Nombre de modules de formation sur la CPD de biens manufacturés élaborés pour les programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur d'ici	Portail mondial de la CPD (PNUE) Le partenariat en faveur de l'éducation et de la recherche pour une	UNESCO, Le partenariat en faveur de l'éducation et de la recherche pour une vie

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
	d'enseignement primaire, secondaire et supérieur autour de questions telles que les processus d'ingénierie, la conception, le marketing, la publicité, l'économie (y compris les écoles de commerce), la chimie, la santé, l'éducation ainsi que l'impact social et environnemental des produits et services.	mettant l'accent sur les écoles de commerce Soutenir ou amorcer les efforts nationaux pour mettre à jour les enseignements primaire, secondaire et supérieur en ce qui concerne la consommation et la production durables de biens manufacturés dans les pays méditerranéens non membres de l'UE, tels que l'ingénierie, la conception, le marketing, la publicité, l'économie, la chimie, la santé, l'éducation et les programmes d'éducation environnementale et sociale.	Soutien à l'intégration de l'éducation en matière de CPD dans les programmes des pays méditerranéens non membres de l'UE 250	décembre 2019 Nombre de pays ayant soutenu la mise à jour des programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur en ce qui concerne la CPD pour la fabrication de biens LB : 0 / C : au moins 5 pays méditerranéens non membres de l'UE subventionnés (composante des biens manufacturés).	vie responsable www.perlprojects.org/ Programme ERASMUS+ de l'UE (apprentissage continu)	responsable www.perlprojects.org/ UE PNUE/DTIE ; PNUE/PAM SCP/RAC

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
TOURISME						
Objectif opérationnel 3.1 : Développer et promouvoir des pratiques et des solutions pour assurer une utilisation efficace des ressources naturelles et réduire les impacts environnementaux liés au tourisme, tout en respectant les capacités d'espace, écologiques et socioculturelles de la destination						
26	Promouvoir le partage des connaissances sur la CPD appliquée au tourisme (par exemple les MPE et les MTD) pour optimiser l'efficacité écologique des activités touristiques et l'utilisation de systèmes de gestion environnementale (ISO 14001)	Éditer un document de lignes directrices définissant le matériel d'information sur les meilleures pratiques pour divers secteurs du tourisme (gestion hôtelière, transports, ports, développement de l'immobilier touristique, etc.) dans les langues de la région. Créer une plateforme web pour diffuser les lignes directrices portant sur la CPD appliquée au secteur du tourisme)	recueil des meilleures pratiques 75 plateforme web 70	Nombre de gestionnaires de destination informés et conscient des lignes directrices de meilleures pratiques par le biais de la plateforme web. LB : 0 / C : 10 000	• P.H. A.R.O.S. - (LIFE ENV) • MED-COASTS S-T (LIFE ENV) • SUTOUREE LM (LIFE ENV) • Programme 10YFP pour le tourisme durable	SCP/RAC JRC Séville

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
27	Mettre en place un modèle de gestion des destinations pour promouvoir le tourisme durable et créer un réseau de destinations durables.	Développement d'un modèle d'organisation de gestion durable des destinations (SDMO) sur la base des travaux déjà accomplis dans la région (manuel) Mise en œuvre d'une SDMO dans les destinations côtières pilotes Développement d'un réseau méditerranéen des destinations côtières ayant mis une SDMO en œuvre (plateforme en ligne)	Manuel sur les SDMO 90 Projets pilotes 400 Réseau 120	Nombre de destinations côtières ayant adopté une SDMO. LB : 0 / C : 24 Nombre de pays du réseau méditerranéen des destinations côtières ayant mis en œuvre une SDMO. LB : 0 / C : 8 Nombre de destinations côtières faisant partie du réseau. LB : 0 / C : 20	S & T MED (IEVP CTMED) EDEN	Ministères et autres institutions responsables du tourisme au sein des parties contractantes Plan Bleu TSG - Groupe pour la durabilité du tourisme Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
28	Promouvoir la formation au tourisme durable local pour renforcer les capacités locales et améliorer celles qui existent déjà.	Préparer et mettre en œuvre un programme visant à intégrer le concept de tourisme durable dans les écoles et centres de formation au niveau local. Compiler et élaborer des modules de formation sur le tourisme durable pour les écoles d'enseignement primaire, secondaire et supérieur.	Préparation du programme 25 Préparation de modules de formation : 60	Nombre d'écoles et de centres de formation ayant intégré le concept de tourisme durable dans leur programme LB : 0 / C : 3 écoles dans chaque pays participant Nombre d'écoles d'enseignement primaire, secondaire et supérieur utilisant le module de formation élaboré LB : 0 / C : 50	Projet COAST S & T MED (IEVP CTMED) Programme 10YFP pour le tourisme durable	UNESCO - WHC OMC
29	Promouvoir la diversification de l'offre touristique, en passant d'un tourisme de masse à des formes alternatives de tourisme	Développement d'un manuel recueillant les cas et mettant à jour les avantages économiques, environnementaux et sociaux de la diversification de l'offre	Manuel des meilleures pratiques 75	Nombre de manuels distribués aux gestionnaires de destination. LB : 0 / C : 1 000 (2020)	INITIATIVE CALYPSO (UE) MED COASTS (LIFE)	OMC TSG - Groupe pour la durabilité du

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
	(écotourisme, tourisme culturel, tourisme rural et tourisme hors saison) pour réduire les impacts de la saisonnalité et réduire les pressions environnementales sur les zones côtières.	touristique, et diffusion du guide Préparation d'un plan de communication pour faire connaître les avantages économiques, environnementaux et sociaux des meilleures pratiques en faveur de la diversification de l'offre touristique. Activités de diffusion incluant des séminaires d'information sur les possibilités de forme alternatives de tourisme pour réduire la saisonnalité ; brochures ; site Internet Mise en œuvre d'un cas pilote d'offre de tourisme alternatif dans un pays méditerranéen	Plan de communication 50 Activités de communication 300	Nombre d'institutions publiques et de parties prenantes informées et conscientes du manuel. LB : 0 / C : 300 (2020) Nombre de participants à des séminaires sur la diffusion du tourisme alternatif. LB : 0 / C : 6 000 (2020) Nombre de brochures sur l'offre touristique diversifiée distribuées. C : 15 000 (2020) Nombre de visiteurs sur le site Internet dédié. LB : 0 / C : 500 000 (2020)	F.O.P. (IEVP CTMED) Programme 10YFP pour le tourisme durable	tourisme
Objectif opérationnel 3.2 : Promouvoir des mesures réglementaires, législatives et financières pour intégrer la CPD dans le domaine de la consommation et de la production touristiques, afin de réduire la saisonnalité du tourisme, en créant des emplois verts et décents, et de promouvoir l'engagement et l'autonomisation de la communauté locale						
30	Réviser la législation actuelle sur le tourisme au niveau national pour faciliter l'intégration des principes et mesures de CPD dans le secteur du tourisme.	Promotion de la création d'un comité régional constitué des ministères concernés (comme par exemple le Tourisme, l'Environnement, les Finances etc.) en charge d'intégrer la CPD dans le secteur du tourisme dans chaque pays méditerranéen Préparation d'une étude révisant la législation nationale des pays de la Méditerranée fournissant des recommandations sur la façon d'intégrer la CPD dans le secteur du tourisme (qui sera soumise à l'examen du comité régional)	Étude de révision de la législation nationale du tourisme des pays de la Méditerranée 200	Nombre de mesures visant à intégrer la CPD dans le secteur du tourisme dans la législation nationale proposées par le comité régional LB : 0 / C : 10 Nombre de pays de la Méditerranée dont la législation nationale a été examinée afin d'intégrer la CPD dans le secteur du tourisme. LB : 0 / C : 8 (2017)	SUTOUREELM (LIFE ENV) Programme 10YFP pour le tourisme durable	SCP/RAC OMC et PNUE/DTIE

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
31	Créer des écotaxes ou éco-droits pour intégrer en interne les externalités (allègement fiscal des activités touristiques pendant la basse saison par exemple) en développant un fonds affecté exclusivement à l'amélioration de la qualité environnementale de la destination et la création d'emplois verts.	Recueil et diffusion de lignes directrices sur les écotaxes, les éco-charges et autres frais environnementaux appliqués au secteur du tourisme (y compris pour les cas de réussite) Une aide adaptée pour la mise en œuvre des écotaxes / éco-charges dans les destinations côtières pilotes	Lignes directrices 40 Subventions de mise en œuvre des écotaxes / éco-charges 100	Nombre de lignes directrices sur les écotaxes, les éco-charges et autres frais environnementaux redistribués aux gestionnaires de destination. LB : 0 / C : 500 (2019) Nombre de gestionnaires de destination informés et conscients des lignes directrices. LB : 0 / C : 100 (2019) Initiatives sur les écotaxes / éco-charges mises en œuvre. LB : 0 / C : 9 Création d'emplois verts liés à l'introduction des écotaxes / éco-charges : LB : 0 / C : 150	ECOTAX LANZ AROTE (LIFE ENV)	CAR/PAP TSG - Groupe pour la durabilité du tourisme
32	Promouvoir l'approche par l'évaluation des capacités d'accueil du tourisme (ECAT) en tant qu'analyse obligatoire pour la préparation de la planification nationale et locale du tourisme et l'approbation des nouveaux investissements touristiques.	Préparation et diffusion d'un guide TCCA basé sur les travaux précédemment réalisés par le CAR/PAP et par la DG ENV de l'UE. Mise en œuvre de projets pilotes dans des pays sélectionnés pour l'application de TCCA dans les destinations côtières.	Préparation du guide TCCA 75 Projets pilotes 300	Nombre de guides distribués aux gestionnaires de destination. C : 1 000 Nombre de gestionnaires de destination informés et conscients des lignes directrices C : 200 Nombre de pays ayant mis en œuvre des projets pilotes pour l'application de TCCA dans les destinations côtières T : 5	DESTINATIONS (LIFE-Pays tiers)	CAR/PAP

[illegible]

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
34	Promouvoir les labels écologiques, les certifications environnementales et programmes d'évaluation touristiques disposant de critères environnementaux fiables, basés sur un système de normes vérifié par un organisme indépendant (label écologique européen, Clef verte, Nordic Swan par exemple)	Entreprendre une étude d'évaluation régionale pour vérifier les labels écologiques, les certifications environnementales et les programmes d'évaluation existants afin de définir des normes minimales communes Définir un cadre et des procédures communs pour la coordination et la reconnaissance du schéma unique Élaboration d'un plan de communication pour augmenter le nombre d'entreprises de tourisme certifiées	Étude d'évaluation 80 Cadre commun 60	Nombre de pays méditerranéens ayant défini et adopté un cadre commun pour intégrer les labels écologiques existants (comme par exemple Le label écologique européen, la clef verte, etc.). LB : 0 / C : 6 (2019) Pourcentage d'augmentation des certifications de labels écologiques du tourisme dans la région méditerranéenne d'ici 2021. LB : 0 / C : 100 %	Shmile 2 (IEVP CTMED) TOTEM (Plan Bleu) SUTOUREELM (LIFE ENV) Programme 10YFP pour le tourisme durable	Plan Bleu SCP/RAC OMC DG ENVIRONNEMENT DE L'UE
35	Développer et mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités pour les opérateurs privés du tourisme, en vue d'améliorer les capacités et la sensibilisation sur l'importance d'adopter des stratégies de consommation et de production durables	Préparation du manuel sur la CPD dans le tourisme pour le secteur privé Diffuser les résultats des cas d'entreprises de tourisme vertes « à succès » parmi les opérateurs au moyen d'ateliers et de séminaires web.	Manuel 100 Ateliers de formation et séminaires web 150.	Nombre de personnel hôtelier formé avec manuel sur la CPD. LB : 0 / C : 1 500 Nombre de jeunes professionnels et professionnels supérieurs formés sur la mise en œuvre de la CPD dans le secteur hôtelier : LB : 0 / C : jeunes professionnels : 500 C : professionnels de haut niveau : 500 (2020)	Manuel de l'UNESCO pour le tourisme durable MEET et S & T MED (IEVP CTMED) Projet COAST Programme 10YFP pour le tourisme durable	SCP/RAC UNESCO
36	Encourager les activités de marketing et de communication axées sur la promotion des destinations durables en Méditerranée et l'amélioration de la visibilité des fournisseurs de services de tourisme durable en Méditerranée sur les marchés nationaux et internationaux	Promouvoir un salon méditerranéen dédié aux destinations de tourisme durable et opérateurs de tourisme vert dans la région Développer un site Internet durable de Trip Advisor pour lancer les destinations méditerranéennes durables et hôtels verts	Salon 500 Site Internet durable de Trip Advisor 150	Salon méditerranéen semestriel pour le tourisme durable tenu à l'automne 2019 et à l'automne 2021. Nombre de visiteurs mensuels du site Internet durable de Trip Advisor. LB : 0 / C :	INITIATIVE CALYPSO (UE) Reise Pavillon, Falacosagiusta (salons) Programme Leaders vert de Trip Advisor	SCP/RAC Autres acteurs à impliquer : OMC, TOI, ASCAME

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
	(événements phares ; participation aux salons internationaux, expositions et grands événements publics ; accords avec des tour-opérateurs en ligne et autres intermédiaires ; marketing en ligne et publications thématiques, etc.).	ainsi que d'autres services de tourisme vert		100 000 Nombre d'appréciations et d'opinions couvrant plus de 5 milliers d'hébergement, restaurants et attractions. LB : 0 / C : 50 000	Programme 10YFP pour le tourisme durable	
Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
LOGEMENT ET CONSTRUCTION						
Objectif opérationnel 4.1 : Promouvoir l'innovation et la connaissance ainsi que l'intégration des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE) qui améliorent l'efficacité des ressources dans l'ensemble du processus d'aménagement et de construction et tout au long du cycle de vie d'un bâtiment						

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
37	Favoriser les connaissances et les approches innovantes soutenant l'adoption d'une approche holistique et intégrée (incluant les dimensions sociales, environnementales et économiques) dans l'aménagement urbain, la rénovation urbaine et la conception et la construction de logements, ainsi que dans l'environnement bâti environnant, et la mise en œuvre de politiques de développement urbaines durables dans des villes qui dynamisent les activités économiques et revitalisent l'économie en offrant de nouvelles opportunités en termes d'activités économiques, d'entreprises, d'investissements et d'emploi.	Élaborer un cadre régional pour l'adoption d'une approche globale et intégrée assurant l'intégration des dimensions sociale, environnementale et économique dans l'aménagement urbain, la rénovation urbaine et la conception et la construction de logements (y compris l'efficacité énergétique), ainsi que dans l'environnement bâti alentour (zones côtières, rurales, urbaines et désertiques), l'identification des barrières et le développement des villes côtières à bilan carbone négatif en durables réalisant des activités économiques Élaborer et lancer la mise en œuvre d'un ensemble de projets pilotes de démonstration pour une application au niveau national, suivant une approche intégrée qui mettra l'accent sur l'adoption d'approches novatrices pour surmonter les risques financiers, à l'aide de la méthodologie du coût du cycle de vie, en adoptant une approche bioclimatique de conception de logements, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables impliquant les utilisateurs tout au long du processus	200 500	Cadre régional approuvé et mis en place Nombre de projets pilotes de démonstration formulés. LB : 0 / C : 5 Nombre de pays méditerranéens ayant mis en œuvre des projets de démonstration pilote LB : 0 / C : 5	Forum Eco Cities	ONU-Habitat, CEE-ONU, PNUE/DTIE, UpM, PNUE/PAM ONU-Habitat, CEE-ONU, PNUE/DTIE, UpM, PNUE/PAM
38	Promouvoir l'innovation et les connaissances par le biais de l'intégration de meilleures techniques disponibles (MTD) et	Élaborer et diffuser un recueil de MTD et MPE pour l'éco-conception, l'aménagement et la construction de logements durables et abordables ainsi	100	Recueil des MTD et MPE d'ici la fin 2017 Nombre d'activités de	Forum Eco Cities	ONU-Habitat, CEE-ONU, PNUE/DTIE, PNUE/PAM

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
	de meilleures pratiques environnementales (MPE), qui favorisent l'éco-conception, l'aménagement et la construction de logements durables et abordables ainsi qu'un environnement urbain de haute qualité répondant aux besoins de tous les groupes de revenus sociaux, notamment des familles à faibles ou moyens revenus, et introduisant des solutions durables pour les zones défavorisées et les quartiers en dégradation.	qu'un environnement urbain de haute qualité		diffusion des MTD et MPE : LB : 0 / C : 15 Pourcentage d'augmentation de l'utilisation des MTD sur l'éco-conception, l'aménagement et la construction de logements durables et abordables, ainsi qu'un environnement urbain de haute qualité, et des MPE. C : 20 %		
39	Élaborer, en collaboration avec les entités professionnelles d'aménagement, de génie civil et de construction, des codes de développement de l'urbanisme et du bâtiment afin de prévoir des lieux à usage mixte, un développement urbain compact, un espace pour les piétons et cyclistes, des toitures végétalisées, ainsi qu'un espace public et des espaces verts dans les zones résidentielles pour une utilisation commune. Ces espaces communs permettront de favoriser l'intégration et la cohésion sociale, tout en contribuant à un environnement propre, sain et productif.	Définir, diffuser et renforcer les capacités d'adaptation, au niveau national, des codes de construction et de développement urbain appropriés pour les zones côtières de la Méditerranée	100	Nombre de pays ayant mis en œuvre des activités de renforcement des capacités pour adapter et appliquer les codes : LB : 0 / C : 10 Nombre de pays qui ont introduit et appliqué les codes qui favorisent le développement durable en milieu urbain, le logement et la construction. C : 5	Forum Eco Cities	ONU-Habitat, CEE-ONU, PNUE/DTIE, OMC, PNUE/PAM
40	Promouvoir des modèles d'aménagement et de construction innovants, en vue de créer des	Développer des modèles pour la construction verte et les villes intelligentes au sein d'un environnement	400	Nombre de modèles de bâtiments verts et villes intelligentes introduits et mis	Stratégie euro-méditerranéenne	ONU-Habitat, CEE-ONU, PNUE, UpM,

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
	villes intelligentes assurant un logement durable facilement accessible depuis et vers les lieux de travail, les services commerciaux, sociaux, récréatifs et culturels, afin de réduire les déplacements, les embouteillages, les émissions, la pollution de l'air et les nuisances sonores ainsi que de réduire et trier les déchets provenant des résidences de ceux provenant des bâtiments administratifs.	bâti durable garantissant l'efficacité énergétique dans diverses zones géographiques et conditions climatiques		en œuvre au sein de diverses zones géographiques et conditions climatiques dans la région méditerranéenne. LB : 0 / C : 4-6 modèles	pour le développement urbain durable Cadre d'orientation de l'UpM pour des villes et territoires euro-méditerranéens durables Initiative Convention des Maires	PNUE/PAM, PNUE/DTIE
Objectif opérationnel 4.2 : Mettre en place et renforcer le cadre réglementaire et juridique pour améliorer la contribution du secteur du logement et de la construction au développement économique durable, à l'intégration et la cohésion sociale, et à l'intégrité de l'environnement						
41	Mettre en place et promouvoir des politiques et des mesures réglementaires et incitatives qui soutiennent : - le développement durable du littoral urbain ainsi que la construction verte tout au long du processus d'aménagement, de construction et du cycle de vie des bâtiments, en vue d'obtenir une utilisation plus efficace des ressources naturelles et de l'énergie, et la protection des écosystèmes marins et côtiers ; - les pratiques durables dans le domaine du logement et de la construction grâce à l'utilisation de matériaux de construction locaux, des connaissances traditionnelles, des technologies et matériaux respectueux de	Élaborer et diffuser une étude d'évaluation régionale pour examiner les mesures réglementaires et incitatives existantes et estimer leurs impacts sur l'efficacité de l'environnement et des ressources Présenter un paquet réglementaire et incitatif dans la région méditerranéenne encourageant la CPD dans le secteur du	350	Nombre de pays ayant mis en place paquet réglementaire et incitatif encourageant la CPD dans le secteur du logement et de la construction. LB : 0 / C : 10 Nombre de pays ayant adopté un système de labels et de	ELIH-Med - Efficacité énergétique dans les logements à faible revenu dans la région méditerranéenne (www.elih-med.eu) Directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique (DEE). La directive 2004/8/CE sur la cogénération (cadre pour promouvoir et	ONU-Habitat, PNUE (économie verte) CEE-ONU PNUE/PAM

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
	l'environnement, des pratiques d'achats durables et réfléchies, et des pratiques de gestion durable des déchets comme le recyclage, la récupération et la réutilisation des déchets liés à la construction, y compris les déchets de démolition ; - l'entretien adapté et l'efficacité opérationnelle du parc de logements existant ; - le développement d'outils / de lignes directrices spécifiques pour l'évaluation des bâtiments avant leur démolition et rénovation en vue d'une utilisation optimale des déchets issus de la construction et de la démolition.	logement et de la construction Lancer un système de labels et de certification pour le logement vert et durable dans la région méditerranéenne		certification pour le logement vert et durable. LB : 0 / C : 10	faciliter l'installation de centrales de cogénération). Directive 2006/32/CE sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques Système de certification allemand DGNB	
42	Promouvoir les achats publics durables (APD) dans le secteur public du logement et de la construction, y compris au niveau de la sous-traitance et des services.	Élaborer et diffuser un document d'orientation sur les marchés publics durables fixant les normes et procédures, incluant la sous-traitance, les services, et l'entretien des logements et de la construction publics Développer une approche conjointe sur les marchés publics durables (incluant un système d'évaluation pour tous les projets et mesures de rénovation énergétique des bâtiments)	100	Nombre de pays ayant diffusé le document de lignes directrices sur les marchés publics durables : LB : 0 / C : 22 Pourcentage d'augmentation du nombre de pays ayant adopté des pratiques de marchés publics durables dans le secteur du logement public et de la construction. C : 25 %		ONU-Habitat, PNUE/DTIE, UpM, PNUE/PAM
43	Introduire des systèmes de surveillance, d'application et d'évaluation efficaces, qui assurent l'adhésion aux principes de durabilité dans le développement et l'aménagement physique et urbain ainsi que leur respect ; des réglementations	Élaborer, pour une adaptation au niveau national, un cadre pour une surveillance, une application et un système d'évaluation efficaces assurant la conformité et le respect des principes du développement durable dans la planification et le développement physiques et urbains, de la	200	Un cadre de surveillance, d'application et de système d'évaluation est défini pour assurer la conformité et le respect des principes du développement durable dans le secteur	La Déclaration de Ljubljana appelle les acteurs publics à prendre des mesures afin de promouvoir une meilleure rénovation des	ONU-Habitat, CEE-ONU, PNUE/DTIE, UpM, PNUE/PAM

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
	écologiques et durables en termes de construction ; des codes de pratique et des normes ; et la contribution du logement et de la construction à l'efficacité des ressources et de l'énergie, la CPD, le développement économique, la création d'emplois ainsi que l'amélioration de l'environnement et du bien-être humain.	réglementation de construction verte et durable, des codes de pratique et des normes. Le cadre comprendra également la création d'un mécanisme de coordination pour coordonner les initiatives, les programmes et le financement en matière de logement et de construction verts et durables, ainsi que la création de coopératives pour faciliter l'accès à des fonds destinés aux logements et de constructions durables et intelligents		Un mécanisme est créé pour coordonner les initiatives, les programmes et le financement de logements et de constructions verts et durables Nombre de nouvelles coopératives créées pour faciliter l'accès à des fonds pour les logements et de constructions durables et intelligents. C : 20	bâtiments de la zone méditerranéenne et engage les partenaires de trois projets : ELIH-Med, MARIE et PROFORBIOME D pour contribuer à la création d'un nouveau modèle de gouvernance multi-niveaux pour la mise en œuvre des politiques de rénovation énergétique et des énergies renouvelables dans les bâtiments ; et l'adoption de stratégies régionales Initiative Convention des Maires	
Objectif opérationnel 4.3 : Sensibiliser toutes les parties prenantes impliquées dans l'aménagement urbain, le logement et la construction, notamment les consommateurs, les professionnels des secteurs et institutions, et développer les capacités pour intégrer le développement urbain durable						
44	Fournir un cadre institutionnel qui assure la participation du public, l'implication des parties prenantes concernées (y compris le secteur privé et la société civile), la transparence, la responsabilité, la	Élaborer des directives décrivant les différentes approches sur la base de MPE pour une participation effective du public et les diffuser à travers des programmes de renforcement des capacités	100	Nombre de pays où les lignes directrices sont publiées et diffusées. LB : 0 / C : 20 Nombre de pays bénéficiant de programmes de		ONU-Habitat, CEE-ONU, PNUE/DTIE, PNUE/PAM

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
	collaboration et la coordination entre les diverses entités gouvernementales, et entre les secteurs public et privé – par un Partenariat public-privé (PPP) – l'échange d'informations sur les MTD et les MPE concernant le développement physique et urbain durable ainsi que la conception et la construction de logements écologiques.			renforcement des capacités. LB : 0 / C : 20		
45	Préparer des dossiers de communication, ciblant spécifiquement les parties prenantes concernées, comme les responsables et décideurs politiques, le public général, les professionnels de la formation, les organisations de la société civile, les entreprises, les constructeurs et entrepreneurs, permettant d'identifier clairement les avantages de l'adoption de modes de CPD dans la conception et la construction de logements durables et écologiques, dans l'efficacité énergétique ainsi que dans l'aménagement urbain durable.	Élaborer et diffuser, pour une adaptation au niveau national, un paquet de communication et de sensibilisation pour les diverses parties prenantes	150	Nombre de paquets de communication ciblant les parties prenantes concernées élaborés et publiés Nombre de pays ayant adapté et mis en œuvre les paquets de communication pour mieux faire connaître les avantages sur l'adoption de modèles de CPD dans le secteur du logement et de la construction. LB : 0 / C : 15		ONU-Habitat, CEE-ONU, PNUE/DTIE, UpM, PNUE/PAM

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
46	Renforcer les capacités, former et sensibiliser les professionnels, les consommateurs, les décideurs et le public sur les concepts et les outils qui soutiennent la transition vers l'aménagement, le logement et la construction durables, tels que l'évaluation intégrée, l'analyse du cycle de vie, l'économie verte et l'économie circulaire.	Formuler et amorcer la mise en œuvre d'un programme intégrant le renforcement des capacités, l'éducation, la recherche et le développement technologique de la région pour soutenir la transition vers l'aménagement, le logement et la construction durables Créer un forum destiné à l'échange d'expériences, d'expertise et d'approches et technologies innovantes en faveur de l'efficacité énergétique et de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans le secteur du bâtiment et de la construction Développement d'un programme méditerranéen de recherche commun sur les comportements de consommation d'énergie.	1000 500	Nombre de parties prenantes ayant augmenté leurs capacités sur le logement durable et la construction. C : 45 Taux de participation au forum destiné à l'échange d'expériences, d'expertise et d'approches et technologies innovantes en faveur de l'efficacité énergétique et de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans le secteur du bâtiment et de la construction Publication du programme méditerranéen de recherche sur les comportements de consommation d'énergie d'ici la fin 2018	MARIE - Construire une nouvelle stratégie énergétique de rénovation autour de la Méditerranée. (http://www.marie-medstrategic.eu)	ONU-Habitat, CEE-ONU, OIT, UNESCO, PNUE/DTIE, UpM, PNUE/PAM

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
Actions applicables à tous les domaines prioritaires						
47	Favoriser des conditions politiques et réglementaires qui permettent d'intégrer la CPD dans les politiques de développement nationales.	Étudier et identifier les éléments de la législation européenne/régionale/nationale dans laquelle une formulation appropriée doit être introduite pour assurer l'intégration de la CPD. Travailler avec la société civile afin de diffuser le message dans la législation européenne/régionale/ nationale afin d'assurer une intégration de la CPD dans l'arrière-plan juridique	Étude nationale/régionale 20 Études nationales 15 (x pays)	Étude régionale/européenne achevée d'ici la fin 2017 Études nationales achevées d'ici la fin 2017 Lancement d'une campagne pour promouvoir des changements dans la législation européenne/régionale/nationale (au moins les pays de l'UE et 5 en dehors de l'UE)		SCP/RAC
48	Établir des mécanismes financiers facilitant la mise en œuvre de solutions de CPD.	Catalyser un partenariat d'institutions de développement régionales/nationales afin de proposer une plateforme commune de mécanismes de financement promouvant la CPD dans la région Méditerranée. Élaborer un guide conjoint sur le partenariat pour faciliter l'accès des décideurs et entrepreneurs au financement de la CPD, incluant la méthodologie pratique pour le développement d'activités et de critères	Travaux politiques et contacts avec les agences 50	Établissement d'une coalition / d'un partenariat d'ici la fin 2017 Élaboration et distribution d'un guide / en ligne d'ici la fin 2018 Au moins 500 M€ sont engagés par les agences participantes aux actions de CPD dans la région Méditerranée pour la période 2018-2027		SCP/RAC et l'UpM (leader) DevCo (UE) BEI BERD GIZ AFD Organisations nationales DG DevCo
49	Assurer l'échange de connaissances et d'informations sur la CPD et la transposition à plus grande échelle de solutions de CPD réussies.	Perfectionner et étendre le site Internet du SCP/RAC - SwitchMed et développer une référence web en utilisant également les médias sociaux pour toutes question relative à la CPD en Méditerranée. Concevoir et mettre en œuvre la	Site Internet et sensibilisation à travers les médias sociaux 20	Le site Internet SwitchMed du SCP/RAC devient une référence en matière de CPD dans la région Méditerranée d'ici la fin 2016 Une campagne sera conçue		SCP/RAC

Nb	Actions	Activités régionales proposées (2021)	Coût estimatif (en milliers €) (2021)	Les indicateurs de progrès incluant la ligne de base (LB) et la cible (C) d'ici 2021	Initiatives phares connexes	Partenaires clés
		diffusion et la campagne d'information sur la CPD dans la région	Conception d'une campagne 15 Coup d'envoi de la campagne 100	d'ici la fin 2016 et sera mise en œuvre immédiatement, attirant également des fonds et le soutien de l'ensemble des partenaires clés.		
50	Créer et développer de nouveaux modèles économiques intégrant l'approche par la CPD dans leur stratégie.	Proposer la création de conseils d'entreprises sur la CPD appropriés dans les secteurs clés du plan d'action avec la participation de représentants commerciaux aux niveaux régional et national, pour étudier, proposer et promouvoir l'intégration de la CPD dans leurs secteurs concernés.	Générer le financement afin de mobiliser la participation de l'industrie 30	Quatre conseils d'entreprises de CPD établis d'ici la fin 2016.		SCP/RAC
51	Promouvoir la mise en place et la transposition à plus grande échelle d'initiatives de promotion de la CPD menées par la société civile	Impliquer la société civile dans les campagnes régionales et nationales pour intégrer la CPD dans la législation Impliquer la société civile dans la conception et la mise en œuvre de la campagne		Une campagne sera conçue à la mi-2016 et lancera immédiatement la mise en œuvre tout en attirant des fonds et un soutien de l'ensemble des partenaires clés		SCP/RAC

Appendice 2

Définition des termes

Appendice 2 : définition des termes

Aux fins de ce plan d'action :

Les **achats durables** renvoient au processus utilisé par les organisations [publiques et privées] pour répondre à leurs besoins de produits, services, travaux et prestations en obtenant un bon rapport coût/qualité tout au long de la vie de leurs acquisitions, en termes d'avantages générés non seulement pour l'organisation mais aussi pour la société et l'économie, tout en minimisant les dommages à l'environnement.

Les achats durables visent à trouver un équilibre entre les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental. (Adapté de l'anglais : Sustainable Procurement Task Force)

L'**agriculture durable** veille à satisfaire les besoins nutritionnels de base des générations présentes et futures, tout en offrant une série d'avantages économiques, sociaux et environnementaux. Elle fournit un emploi durable, des revenus suffisants et des conditions de vie et de travail décentes à tous ceux qui sont engagés dans la production agricole. Elle maintient et, si possible, accroît la capacité de production de la base des ressources naturelles dans son ensemble ainsi que la capacité régénératrice des ressources renouvelables, sans perturber le fonctionnement des cycles écologiques et les équilibres naturels de base, et sans détruire les caractéristiques socioculturelles des communautés rurales, ni polluer l'environnement. (FAO)

Analyse des flux de matières (AFM) : Pour fonctionner, l'économie mondiale dépend du flux des matières extraites de la planète, transformées à travers des processus de production et de consommation afin de répondre aux besoins de l'homme, puis restituées sous forme de déchets générés par les processus d'extraction, de production et de consommation. Les matières les plus importantes extraites pour être utilisées sont la biomasse, les combustibles fossiles, les minerais, les minéraux industriels et les minéraux de construction. Ces flux de matières, aussi appelés taux métabolique, sont mesurés en tonnes par habitant ou par unité de PIB (tonnes/milliard de dollars EU de PIB). L'analyse des flux de matières (AFM) est le cadre méthodologique ou comptable qui a émergé pour le calcul de ces flux de matières. (International Panel on Sustainable Resource Management United Nations)

L'**analyse du cycle de vie (ACV)** est un outil permettant d'évaluer l'analyse environnementale et les performances sociales de produits et de services tout au long de leur cycle de vie.

Une **approche basée sur le cycle de vie** reflète l'intégration de l'approche par la réflexion sur le cycle de vie dans la prise de décision ou le développement de processus.

Le concept de **bâtiments et construction durables (BCD)** est un concept faisant référence à la durabilité des bâtiments tout au long de leur cycle de vie, à savoir, leur conception, la production des matériaux, le transport, la construction, l'utilisation et la maintenance, la rénovation, la démolition et le recyclage. Ce concept cherche à optimiser les performances et à réduire les impacts négatifs liés à l'utilisation des matériaux, de l'énergie, de l'eau et des terres, ainsi qu'à la qualité de l'air et au confort à l'intérieur des habitations, à la production de déchets, eaux usées et émissions dans l'atmosphère, notamment les gaz à effet de serre, les particules et autres polluants. Ce concept s'applique aux bâtiments nouveaux et existants, quelle que soit leur localisation. (PNUE/DTIE)

Un **bâtiment écologique** est un bâtiment prenant en compte les aspects écologiques. Il est conçu, aménagé et construit avec à des préoccupations d'efficacité énergétiques et d'utilisation efficace de l'eau, tout en minimisant les impacts négatifs sur ses habitants et sur l'environnement. (Global expert working group of the Marrakech Task Force on Sustainable Buildings and Construction)

Le concept du **berceau au berceau** promeut le principe que les produits peuvent être conçus dès le début de manière à ce que, après leur vie utile, ils alimentent quelque chose de nouveau. Ils peuvent être utilisés soit comme nutriments biologiques rentrant facilement dans l'eau ou le sol sans y déposer des matières synthétiques ou des toxines, soit en tant que nutriments techniques circulant continuellement dans un cycle industriel en vase clos, en tant que matériau pur et précieux. (William McDonough et Michael Braungart)

Un **bien** est une denrée ou article physique matériel destiné à satisfaire certains besoins humains. Les biens sont des objets matériels comme le pain ou des livres, tandis que les services sont non matériels, comme la diffusion télévisuelle ou l'enseignement. (Business Dictionary)

Les **bonnes pratiques agricoles** sont des « pratiques qui permettent d'assurer que l'exploitation agricole soit durable au niveau environnemental, économique et social, et produise des produits alimentaires et non alimentaires sains et de bonne qualité ». (COAG FAO)

La **capacité de charge touristique** est définie comme le nombre maximum de touristes pouvant visiter une destination touristique au même moment, sans provoquer une destruction de l'environnement physique, économique et socio-culturel ni une diminution inacceptable de la qualité de satisfaction du visiteur. (Organisation mondiale du tourisme)

Les termes **déchets électroniques/e-déchets/déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)** sont des termes génériques recouvrant diverses formes d'équipements électroniques devenus obsolètes, arrivés en fin de vie et ayant cessé d'avoir une quelconque valeur pour leurs propriétaires. Une définition pratique des e-déchets le désigne comme « n'importe quel appareil fonctionnant à l'électricité, dont l'actuel propriétaire estime qu'il ne remplit plus ses fonctions d'origine ». (UNEP/DTIE)

Diète méditerranéenne : Inscrite en 2013 (8.COM) sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, la diète méditerranéenne implique un ensemble de savoir-faire, de connaissances, de rituels, de symboliques et de traditions qui concernent les cultures, les récoltes, la cueillette, la pêche, l'élevage, la conservation, la transformation, la cuisson et, tout particulièrement, la façon de partager la table et de consommer les aliments. Manger ensemble constitue le fondement de l'identité et de la continuité culturelles des communautés du bassin méditerranéen. C'est un moment d'échange social et de communication, d'affirmation et de refondation de l'identité de la famille, du groupe ou de la communauté. La diète méditerranéenne met l'accent sur les valeurs de l'hospitalité, du bon voisinage, du dialogue interculturel et de la créativité, et sur un mode de vie guidé par le respect de la diversité. Elle joue un rôle important dans les espaces culturels, les fêtes et les célébrations en rassemblant des populations de tous âges, classes et conditions. Elle inclut l'artisanat et la production d'objets pour le transport, la conservation et la consommation des aliments, entre autres les plats en céramique et les verres. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la transmission des savoir-faire et des connaissances de la diète méditerranéenne, dans la sauvegarde des techniques, dans le respect des

rythmes saisonniers et des ponctuations festives du calendrier, et dans la transmission des valeurs de l'élément aux nouvelles générations. De même, les marchés jouent un rôle clé en tant qu'espaces de culture et de transmission de la diète méditerranéenne, dans l'apprentissage quotidien de l'échange, du respect mutuel et de l'accord. (UNESCO)

Un **distributeur** est une entreprise ou personne vendant à la pièce ou par petites quantités directement à l'utilisateur final pour sa consommation et son usage personnels. Le secteur inclut également des fabricants distribuant leurs produits à travers des points de vente au détail (souvent franchisés, comme dans le cas des fabricants automobiles), et d'autres canaux tels que la vente par correspondance, le télé-achat ou internet. En raison de sa position unique reliant la production (fabricants/fournisseurs) à la consommation (clients), le secteur de la vente au détail joue un rôle essentiel dans la facilitation de la transition vers une consommation et une production durables. En amont, les distributeurs peuvent fixer vis-à-vis de leurs fournisseurs des exigences d'achat orientées vers l'environnement. En aval, ils peuvent éduquer les consommateurs aux enjeux de la durabilité. En plus d'être à même de communiquer de l'information sur les produits fabriqués de manière durable, les détaillants sont également bien positionnés pour fournir des renseignements sur la réduction des impacts au cours du cycle de vie, par exemple en respectant la phase d'utilisation et l'élimination des produits en fin de vie. En outre, ce secteur est un moteur puissant pour l'économie mondiale et l'emploi. (PNUE/DTIE)

Une **économie circulaire** est une économie qui équilibre le développement économique et la conservation de l'environnement et des ressources. Elle met l'accent sur la protection de l'environnement et sur l'utilisation et le recyclage les plus efficaces des ressources. L'économie circulaire se caractérise par une faible consommation d'énergie, une basse émission de polluants, et une efficacité élevée. Elle suppose une production moins polluante par les entreprises, le développement de parcs éco-industriels et une planification intégrée basée sur les ressources pour le développement de l'industrie, de l'agriculture et des zones urbaines. (PNUE)

L'**éco-conception** est la conception visant à réduire les impacts des produits sur l'environnement (consommation d'énergie comprise) tout au long de leur cycle de vie. (Commission européenne)

L'**éco-étiquetage** est une méthode volontaire de certification et d'étiquetage de la performance environnementale, pratiquée dans le monde entier. Un label écologique est une étiquette qui identifie la préférence environnementale générale éprouvée d'un produit ou d'un service, dans une catégorie spécifique de produits/services. (Global Ecolabelling Network)

L'**éco-innovation** apporte une solution gagnant-gagnant pour améliorer la compétitivité économique et la durabilité, car elle débute au niveau de la stratégie de l'entreprise et continue au-delà des limites de l'entreprise vers la chaîne d'approvisionnement. L'éco-innovation vise à réduire les impacts sur l'environnement, à améliorer la résilience aux pressions environnementales ou à atteindre une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources naturelles. La croissance du marché ainsi que les pressions en termes de réglementations et de réputation, dues à la pénurie croissante des ressources et à la dégradation de l'environnement, renforcent donc l'intérêt pour l'éco-innovation. (PNUE)

L'**empreinte écologique** mesure des surfaces biologiquement productives de terre et d'eau nécessaires pour produire les ressources qu'un individu, une population ou une activité consomme et pour

absorber les déchets générés, compte tenu des techniques et de la gestion des ressources en vigueur. Cette surface est habituellement exprimée en hectares globaux (hag), c'est-à-dire en hectares ayant une productivité égale à la productivité moyenne de toutes les surfaces biologiquement productives de terre et d'eau au cours d'une année donnée). Le commerce étant mondial, l'empreinte d'un individu ou d'un pays comprend des surfaces de terre et d'eau de partout dans le monde. (Global Footprint Network)

Un **entrepreneur vert** (i) est un visionnaire qui intègre les axes environnementaux, économiques et sociaux au cœur de son activité ; (ii) Il fournit des solutions innovantes selon comment les biens et services sont produits et consommés ; (iii) Il propose un modèle économique dont l'expansion contribue à la transition vers une économie verte et circulaire ; (iv) Il identifie les défis et les opportunités de marché, en fonction des nouveaux besoins des citoyens, tels que la diffusion d'un modèle de consommation collaborative ; (v) Il facilite le passage à des modes de consommation et de vie durables. (SCP/RAC)

La **gestion du cycle de vie (GCV)** est un système de gestion des produits visant à minimiser la charge environnementale et socioéconomique associée au produit ou au portefeuille des produits d'une organisation tout au long du cycle de vie et de la chaîne de valeur. La GCV soutient l'assimilation commerciale des politiques de produits adoptées par les pouvoirs publics. Cela se fait en appliquant les approches du cycle de vie et à travers l'amélioration continue des systèmes de produits. (UNEP/SETAC Life Cycle Initiative)

Innovation axée sur la durabilité : « La création de nouveaux espaces de marché, produits, services ou procédés axés sur les questions sociales, environnementales et la durabilité » (Arthur D. Little, 2004). De la même manière que pour l'innovation en général, l'innovation durable tend à être reconnue au-delà de la simple sphère de la nouveauté, par exemple dans la commercialisation des technologies, de produits et services ainsi que dans l'entrepreneuriat. Elle peut également intervenir dans l'adoption de nouveaux procédés et systèmes au niveau sociétal. L'innovation durable est un processus où les considérations sur la durabilité (environnementale, sociale, financière) sont intégrées dans le fonctionnement même des entreprises, à partir des idées nouvelles issue de la recherche et du développement ainsi que de la commercialisation. Elle s'applique aux produits, services et technologies, ainsi qu'aux nouveaux modèles d'affaires et d'organisation. (Charter, 2007)

Les **innovations sociales** sont des innovations considérées comme sociales aussi bien au niveau de leurs objectifs que de leurs moyens – de nouvelles idées (produits, services et modèles) qui répondent aux besoins sociaux (plus efficacement que d'autres solutions) et créent simultanément de nouvelles relations sociales ou collaborations. Elles sont non seulement intéressantes pour la société mais elles renforcent également leur capacité à agir. Les innovations sociales se produisent à travers les frontières entre le secteur public, le secteur privé, le secteur tertiaire et les ménages. (Commission européenne)

Les **instruments fondés sur le marché** visent à pallier les déficiences du marché en termes d'« externalités environnementales », soit en intégrant le coût externe des activités de production ou de consommation par des taxes ou des redevances sur les procédés ou les produits, soit en créant des droits de propriété et en facilitant la mise en place d'un marché ad-hoc (proxy market) pour l'utilisation de services environnementaux. (OCDE)

La **lutte intégrée** consiste en la prise en considération attentive de toutes les méthodes de protection des plantes disponibles et, par conséquent, l'intégration des mesures appropriées qui découragent le développement des populations d'organismes nuisibles et maintiennent le recours aux produits phytopharmaceutiques et à d'autres types d'interventions à des niveaux justifiés des points de vue économique et environnemental, et réduisent ou limitent au maximum les risques pour la santé humaine et l'environnement. La lutte intégrée contre les organismes nuisibles privilégie la croissance de cultures saines en veillant à perturber le moins possible les agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte contre les organismes nuisibles. (FAO)

L'**obsolescence programmée** est une stratégie économique dans laquelle l'obsolescence (le fait de devenir obsolète, c'est-à-dire démodé ou plus utilisable) d'un produit est planifiée et intégrée dès sa conception. Cette stratégie consiste à ce que le consommateur ressente le besoin d'acheter de nouveaux produits et services que le fabricant propose en remplacement des anciens. (*The Economist*)

La **politique intégrée des produits** est une approche qui cherche à voir comment les performances environnementales des produits peuvent être améliorées de façon plus rentable. Elle est fondée sur la prise en compte des impacts des produits tout au long de leurs cycles de vie, depuis les ressources naturelles dont ils proviennent jusqu'à leur élimination finale en tant que déchets, en passant par leur utilisation et commercialisation. Il s'agit également d'une approche relativement nouvelle de la politique environnementale. (EEA)

Un **produit** est le résultat de la production, également appelés « biens et services ». Les produits sont échangés et utilisés à des fins diverses : comme intrants dans la production d'autres biens et services, destinés à la consommation finale ou pour l'investissement. (Encyclopaedia of the Earth)

Un **produit durable** est un produit intégrant des facteurs environnementaux et sociaux, et minimisant son impact sur son environnement socioéconomique, tout au long de son cycle de vie et de sa chaîne logistique. (UNEP/Wuppertal Institute Collaborating Centre on SCP)

La **réflexion sur le cycle de vie** est une réflexion qui élargit l'intérêt traditionnellement centré sur le site de production et les processus de fabrication, en intégrant divers aspects tout au long du cycle de vie d'un produit, (c'est-à-dire de l'extraction des ressources jusqu'au traitement final du produit éliminé, en passant par la fabrication et l'utilisation du produit). (UNEP/SETAC Life Cycle Initiative)

La **responsabilité élargie des producteurs** signifie que ceux-ci assument la responsabilité de leurs produits « tout au long de leur cycle de vie », et doivent par conséquent développer des produits ayant de meilleures performances à tous les stades de leur cycle de vie. À chaque étape de ce cycle de vie, il existe des possibilités d'amélioration des performances. (UNEP Life Cycle Initiative)

Un **système de gestion de l'environnement (SGE)** est un ensemble de processus et pratiques permettant à un organisme de réduire son impact sur l'environnement et d'augmenter son efficacité de fonctionnement (Agence de protection de l'environnement des États-Unis). La norme la plus largement utilisée sur laquelle se base le SGE est la norme ISO 14001 de l'Organisation internationale de normalisation, parmi les alternatives se trouve l'EMAS.

Un **système de produit-service** peut être défini comme le résultat d'une stratégie d'innovation où l'entreprise n'envisage plus uniquement la conception et la vente de produits physiques, mais la vente d'un système de produits et de services capables de répondre aux demandes spécifiques des clients. (PNUE/DTIE)

Le **tourisme durable** (i) exploite de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ; (ii) respecte l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserve leurs valeurs traditionnelles ainsi que leur patrimoine culturel et bâti, et contribue à l'entente et à la tolérance interculturelles ; (iii) garantit une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socio-économiques équitablement répartis. Cela comprend des possibilités d'emploi et de revenus stables, des services sociaux pour les communautés d'accueil, et une contribution à la lutte contre la pauvreté. (United Nations World Tourism Organisation)

L'**utilisation efficace des ressources** concerne le fait de s'assurer que les ressources sont produites, transformées et consommées de façon plus durable, en réduisant l'impact environnemental de la consommation et de la production des produits tout au long de leurs cycles de vie. En produisant davantage de bien-être en consommant moins de matières, l'utilisation efficace des ressources améliore les moyens de satisfaire les besoins humains tout en respectant la capacité de charge écologique de la terre. (PNUE/DTIE)